



TELUS Corporation
Notice annuelle
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Le 9 février 2023



1. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des énoncés prospectifs portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre rendement opérationnel. Les énoncés prospectifs incluent tous les énoncés qui ne renvoient pas à des faits historiques. Ils comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos plans et nos attentes concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 et les réponses face à cette pandémie, nos attentes à l'égard des tendances au sein de l'industrie des télécommunications, notamment la demande en matière de données mobiles et la croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet, et nos plans financiers tels que le programme pluriannuel de croissance du dividende. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont faits conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Par leur nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes intrinsèques et ils se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les énoncés prospectifs. Nos perspectives générales et nos hypothèses pour l'exercice 2022 sont présentées à la *rubrique 9, Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires*, du rapport de gestion annuel 2022.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que le rendement ou les événements réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs formulés dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- La pandémie de COVID-19, y compris son incidence sur nos clients, nos fournisseurs et nos vendeurs, sur les membres de notre équipe et sur nos collectivités, ainsi que les changements apportés à notre entreprise et à nos activités en raison de la pandémie.
- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris les modifications au régime de réglementation au terme duquel nous exerçons nos activités (le moment auquel de telles modifications sont annoncées ou mises en œuvre étant incertain) ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la *rubrique 9.4, Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications*, du rapport de gestion, notamment : la possibilité que le gouvernement permette le regroupement de concurrents au sein de notre industrie ou, à l'inverse, qu'il intervienne dans l'intention d'accroître davantage la concurrence, notamment par l'intermédiaire de l'accès de gros obligatoire; les interventions supplémentaires possibles du gouvernement relatives aux tarifs; la législation fédérale et provinciale en matière de protection des consommateurs; les nouvelles instructions au CRTC; la présentation au Parlement d'une nouvelle loi fédérale sur la protection de la vie privée qui pourrait élargir ou modifier de façon importante la portée des droits des consommateurs à la protection de la vie privée, comprendre de nouvelles sanctions administratives pécuniaires considérables et un droit d'action en matière de protection de la vie privée, mettre en œuvre un nouveau régime de réglementation de l'utilisation de l'intelligence artificielle (« IA ») dans le secteur privé, assorti de pouvoirs d'application importants; les modifications apportées à la législation fédérale existante; les menaces possibles visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de communications au Canada; les menaces possibles liées à la capacité du CRTC d'appliquer des balises visant à protéger la concurrence comme la règle du statu quo et le *Code sur la vente en gros*, lequel vise à s'assurer que les entreprises intégrées verticalement traitent de façon équitable les concurrents qui exercent des activités de distributeurs de radiodiffusion et de services de programmation; les mesures réglementaires prises par le Bureau de la concurrence ou par d'autres organismes de réglementation; l'attribution du spectre et la conformité aux licences, y compris notre conformité aux conditions de licence; les modifications apportées aux droits d'utilisation des licences de spectre et les décisions de politique concernant le spectre, notamment les restrictions concernant l'acquisition, la vente, la subordination, l'utilisation et le transfert de licences de spectre, le coût et la disponibilité du spectre et l'échéancier relatif à l'attribution du spectre, ainsi que les consultations en cours et futures et les décisions concernant les licences d'utilisation du spectre et les cadres législatifs régissant celles-ci ainsi que les enchères visant le spectre et l'attribution de celui-ci; le projet de loi permettant au gouvernement de restreindre l'utilisation dans les réseaux de télécommunications de l'équipement produit par certaines sociétés, dont potentiellement Huawei et ZTE; le projet de loi imposant de nouvelles obligations d'information en matière de cybersécurité; la demande du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie aux fournisseurs de services de télécommunications, y compris TELUS, visant à ce que ceux-ci améliorent la résilience du réseau; les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS Corporation (actions ordinaires) par des non-Canadiens et la surveillance continue de ces restrictions et la conformité à celles-ci; les modifications imprévues apportées à l'actuel régime sur les droits d'auteur, qui pourraient avoir une incidence sur les obligations des fournisseurs de services Internet ou des entreprises de radiodiffusion; et notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant le secteur des soins de santé et des appareils médicaux dans les territoires où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de

cliniques de santé. Les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, ainsi que les contrats que nous concluons (particulièrement les contrats conclus par TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International » ou « TI »)) exigent que nous nous conformions ou que nous facilitions la conformité de nos clients à de nombreux régimes juridiques complexes et parfois contradictoires, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Se reporter au point *Le rendement financier de TELUS International* ci-après, qui a une incidence sur notre rendement financier.

- L'environnement concurrentiel, y compris notre capacité à assurer la rétention des clients en leur offrant une expérience client améliorée qui se distingue de celle de nos concurrents, incluant le déploiement et l'exploitation de l'infrastructure du réseau qui ne cesse d'évoluer; l'intensification de la concurrence, y compris la capacité des concurrents au sein de l'industrie à conjuguer avec succès de nouveaux services, dans certains cas moyennant un seul tarif mensuel groupé ou réduit, avec leurs services existants; le succès remporté par les nouveaux produits, services et systèmes de soutien comme la sécurité domotique et les services Internet des objets (« IdO ») en ce qui a trait aux appareils connectés à Internet; l'intense rivalité continue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, crée des pressions sur les produits mensuels moyens par abonné (les « PMAA ») des téléphones mobiles, sur les frais d'acquisition et de rétention et sur les taux de désabonnement liés à tous les services, actuels et futurs, à l'instar des conditions du marché, des mesures prises par le gouvernement, des habitudes d'utilisation des clients, de la tendance favorisant les plus importants lots de données ou les tarifs fixes pour les services de transmission de la voix et de données, y compris les forfaits liés aux services de transmission de la voix et de données, et la disponibilité des réseaux Wi-Fi permettant la transmission de données; les regroupements, les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie; les ajouts et pertes d'abonnés et les volumes de rétention des abonnés; notre capacité à obtenir et à offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable, même si les coûts du contenu par appareil continuent d'augmenter; l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; la capacité de TI à faire face à la concurrence de la part de sociétés de services professionnels qui offrent des services de consultation, de sociétés de technologie de l'information dotées de capacités numériques et de sociétés de services d'impartition de processus d'affaires et de centre d'appels classiques qui font évoluer leurs capacités pour offrir des services numériques générant une croissance et des marges plus élevées; en ce qui concerne nos services TELUS Santé, de notre capacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de programmes d'aide aux employés et à leur famille, de services d'administration des avantages, de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion de pharmacies, aux experts en règlement de réclamations, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions en TI et des services connexes, de même qu'aux fournisseurs mondiaux qui pourraient accroître leur présence au Canada, et aux fournisseurs de services de santé virtuels, de services de santé préventifs et de services de réponse aux urgences personnelles; et, en ce qui concerne nos services TELUS Agriculture & Biens de consommation, notre capacité à faire face à la concurrence de la part de fournisseurs de services IdO et de logiciels ciblés.
- La technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services fixes (locaux et interurbains) de transmission de la voix traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement par les services mobiles; le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision, en raison en partie du piratage de contenu et du vol de signaux; la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaine virtuelle; l'accroissement du nombre de foyers ayant uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse potentielle des PMAA, en raison notamment du remplacement de la technologie en faveur de la messagerie textuelle et des applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles; ainsi que les technologies de rupture, notamment les services par contournement IP, comme les réseaux définis par logiciels dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de transmission de données existants ou faire en sorte que nous revoyions la tarification de ces services, et les solutions technologiques auto-installables.

Les défis liés à notre capacité à déployer de la technologie, y compris la demande élevée des abonnés en matière de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale et qui pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services; notre recours à la technologie de l'information et notre capacité à rationaliser continuellement nos systèmes existants; le déploiement, les avantages et les gains d'efficacité prévus, et l'évolution continue des technologies et des systèmes à large bande mobiles, y compris les plateformes de distribution vidéo et les technologies de réseau de télécommunications, les initiatives liées aux réseaux à large bande (comme le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP »)), le déploiement de petites cellules pour les services mobiles et la technologie mobile 5G; la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande; notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles; notre choix de fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons; les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché des fournisseurs à l'égard de produits comme l'équipement pour réseaux, les services TELUS TV^{MD} et les appareils mobiles; notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de transmission de données et notre capacité à utiliser le

spectre ainsi acquis; le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseaux fixes à large bande à un coût raisonnable ainsi que la disponibilité des nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau et le succès remporté par ceux-ci; la fiabilité du réseau et la gestion des changements; et notre déploiement d'outils d'autoapprentissage et l'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients.

Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre d'enchères ou d'achats auprès de tiers ont une incidence sur et sont touchés par : nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques; notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles, y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles qui peut améliorer la couverture et la capacité; les investissements dans la technologie des réseaux qui sont nécessaires aux fins de la conformité avec les lois et règlements en matière de sécurité des cybersystèmes, y compris les interdictions visant les produits et services de certains fournisseurs; les investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau, y compris des mesures pour composer avec les variations des niveaux d'utilisation découlant des restrictions imposées en réponse à la pandémie de COVID-19; l'affectation des ressources aux acquisitions et aux futures enchères de spectre que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), y compris l'annonce d'une deuxième consultation sur la mise aux enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz qui, d'après une annonce du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, devrait avoir lieu en 2023, et la mise aux enchères de spectre des ondes millimétriques, qui devrait commencer en 2024. Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers ou si des modifications sont apportées au régime de réglementation aux termes duquel nous exerçons nos activités, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.

- Les risques liés à la performance opérationnelle et aux regroupements d'entreprises, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes en place et notre capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun; notre capacité à gérer les obligations découlant des ententes avec de grandes entreprises; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités (comme notre capacité, au moment opportun, à réaliser des acquisitions, des dessaisissements ou des partenariats ou à faire en sorte que l'intégration de ces acquisitions dans nos activités et notre culture, les dessaisissements ou l'établissement de partenariats soient fructueux, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires); notre capacité à identifier et à gérer les nouveaux risques inhérents aux nouveaux services que nous pouvons offrir, y compris ceux découlant des acquisitions, qui pourraient nuire à notre marque, à nos activités dans un domaine donné ou à nos activités en général, et nous exposer à d'autres litiges ou d'autres instances réglementaires; notre capacité à gérer efficacement la croissance de nos infrastructures et à intégrer des nouveaux membres à notre équipe; et notre dépendance à l'égard des services infonuagiques fournis par des tiers aux fins de la prestation de nos services en technologie de l'information.
- La sécurité et la protection des données, y compris les risques que des défaillances ou des actes illicites entraînent l'accès non autorisé aux données, la modification des données ou encore la perte ou la distribution des données, ce qui pourrait compromettre le respect de la vie privée de particuliers et entraîner une perte financière et nuire à notre réputation et à notre marque.
Les menaces liées à la sécurité, y compris les dommages intentionnels, l'accès non autorisé ou la tentative d'accès à nos actifs physiques ainsi qu'à nos systèmes informatiques et à notre réseau, ou à ceux de nos clients ou fournisseurs, ce qui pourrait nous empêcher d'offrir des services fiables ou se traduire par un accès non autorisé aux informations concernant notre société ou nos clients.
Les événements touchant la continuité des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations techniques et les bris d'infrastructures; les perturbations, les retards et la hausse des coûts dans la chaîne d'approvisionnement, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales; les menaces de catastrophes naturelles; les phénomènes météorologiques extrêmes; les épidémies; les pandémies (y compris la pandémie de COVID-19); l'instabilité politique dans certains pays, y compris les guerres et d'autres développements géopolitiques; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- Notre équipe, y compris l'embauche, la rétention et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle (notamment le maintien en poste de membres de l'équipe responsables d'acquisitions récentes dans de nouveaux secteurs de notre entreprise); le niveau de participation de nos employés et l'incidence sur cette participation ou d'autres aspects de notre entreprise ou toute convention collective non réglée (notamment l'issue future des négociations de la convention collective du Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications, section locale 1944 du Syndicat des Métallos, qui a expiré à la fin de 2021); notre capacité à préserver notre culture unique au fur et à mesure de notre croissance; le risque que certains entrepreneurs indépendants au sein de notre entreprise puissent être considérés comme des employés; et la santé physique et mentale de notre équipe, qui est essentielle à l'engagement et à la productivité.
- L'environnement, la santé et la sécurité, y compris le temps de travail perdu des employés découlant d'une maladie ou d'une blessure; les préoccupations du public relatives aux émissions de radiofréquences; les questions d'ordre environnemental, dont les risques liés au climat (comme les phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres catastrophes naturelles), les déchets et le recyclage des déchets, les risques liés aux systèmes d'alimentation au

carburant dans nos immeubles, les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses; ainsi que les enjeux liés aux épidémies ou aux pandémies, notamment la pandémie de COVID-19 et notre réponse à cette pandémie, qui pourraient accroître ou accentuer ces facteurs.

La consommation d'énergie, y compris notre capacité à trouver, à acquérir et à mettre en œuvre des solutions afin de réduire la consommation d'énergie et d'opter pour des sources d'énergie plus propres; notre capacité à cerner et à effectuer des investissements appropriés dans les énergies renouvelables, notamment sous la forme d'accords d'achat d'énergie virtuels; notre capacité à continuer de réaliser des réductions absolues importantes de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») en résultant dans nos activités (en raison en partie des programmes et projets axés sur nos bâtiments et notre réseau); et d'autres risques associés à la réalisation de nos objectifs visant l'atteinte d'une carboneutralité et la réduction de nos émissions de GES d'ici 2030.

- Les questions liées aux biens immobiliers, y compris les risques liés à nos placements immobiliers, notamment les risques de financement et l'incertitude quant à la demande et aux taux d'occupation et de location futurs, particulièrement pendant la pandémie de COVID-19.
- Les exigences en matière de financement, d'endettement et de dividendes, y compris notre capacité à mener des activités de financement, à refinancer notre dette arrivant à échéance; à réduire notre ratio dette nette/BAILA pour atteindre le niveau ciblé compte tenu des demandes de trésorerie reliées aux enchères de spectre et/ou à notre capacité à maintenir des notations du crédit de première qualité. Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir nos exigences en matière de financement, cela pourrait nuire à nos plans d'affaires et à notre croissance.
Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient freiner notre capacité à investir dans les activités, à réduire le levier financier ou à fournir aux actionnaires un rendement du capital, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ou d'autres programmes de croissance du dividende. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, les fluctuations de l'économie canadienne ou mondiale, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation ainsi que les événements de continuité des activités. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Nous pouvons racheter des actions ordinaires au moyen d'une offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités lorsque et si nous estimons que cela représente une bonne occasion, en fonction de notre situation financière et de nos perspectives, et du cours de nos actions ordinaires sur le marché. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende ou toute offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités seront maintenus ni qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou seront menés à terme.
- Les questions fiscales, y compris les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales compétentes qui pourraient différer de nos interprétations; la nature des produits et des déductions et le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement et les charges d'exploitation; les crédits d'impôt ou autres attributs; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait que les charges d'impôt varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéfice et la déductibilité des attributs fiscaux ou l'application rétroactive d'une nouvelle loi; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que les modifications apportées à l'interprétation des lois fiscales, notamment celles qui découlent des modifications apportées aux normes comptables applicables ou de l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.
- L'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de futures politiques et mesures pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers et la pandémie de COVID-19, ainsi que la réponse des secteurs public et privé à cette pandémie; les attentes relatives aux taux d'intérêt futurs; l'inflation; les taux de chômage; l'incidence de la volatilité des prix du pétrole; l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts); le rendement des régimes de retraite et les facteurs touchant les obligations au titre des prestations de retraite, et leur capitalisation de même que les taux d'actualisation relatifs à la solvabilité; les fluctuations des taux de change des monnaies des divers pays dans lesquels nous exerçons des activités; les notations de crédit des dettes d'États et leur incidence sur le coût d'emprunt; l'incidence des tarifs pour le commerce entre le Canada et les États-Unis; et les répercussions à l'échelle mondiale de la dynamique des relations commerciales entre les principales économies mondiales.
La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Les exemples de ces initiatives comprennent notre programme d'efficacité et d'efficacité opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers; l'intégration des activités; la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes; l'impartition et l'automatisation des processus d'affaires; les activités de délocalisation et de réorganisation; les initiatives d'approvisionnement; ainsi que la rationalisation de biens immobiliers.

- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires; notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles (y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire), ou à négocier et à exercer des droits d'indemnisation ou d'autres protections relativement à ces réclamations et à ces poursuites; de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.
- Les activités à l'étranger et notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger, y compris la gestion des risques tels que ceux liés aux fluctuations du change, ainsi que notre exposition à divers risques liés à l'économie, au commerce international ou à la politique découlant de nos activités commerciales à l'échelle mondiale. Se reporter également à la *rubrique 10.3, Questions de réglementation* de notre rapport de gestion annuel 2022 et au point *Le rendement financier de TELUS International, qui a une incidence sur notre rendement financier*.
- Le rendement financier de TELUS International, qui a une incidence sur notre rendement financier. Les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le rendement financier de TI sont décrits dans ses documents publics, qui sont disponibles sur SEDAR et sur EDGAR, et peuvent comprendre les facteurs suivants : une vive concurrence de la part de sociétés offrant des services similaires; les difficultés à attirer et à maintenir en poste des membres compétents de l'équipe pour soutenir ses activités; la capacité de TI à accroître et à maintenir sa rentabilité si la technologie ou les attentes des clients évoluent plus rapidement que les offres de services et les outils et processus internes; la préservation par TI de sa culture au fur et à mesure qu'elle prend de l'expansion; les effets des conditions géopolitiques et économiques sur les entreprises de ses clients et les demandes visant ses services; le fait qu'une partie importante des produits d'exploitation de TI dépend d'un nombre limité de clients importants; la consolidation continue dans plusieurs des marchés verticaux dans lesquels TI offre des services, ce qui entraîne la perte potentielle de clients; les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur les activités et les résultats financiers de TI; l'incidence défavorable sur les activités de TI de la classification éventuelle de certains entrepreneurs indépendants en tant qu'employés, et les coûts liés à la défense, au règlement ou à la résolution de toute poursuite future (y compris les demandes d'arbitrage) liée à la classification d'entrepreneur indépendant; la capacité de TI à repérer des acquisitions, à les réaliser, à les intégrer et à en réaliser les avantages ainsi que la capacité à gérer les risques connexes; les cyberattaques ou la communication non autorisée d'information entraînant l'accès à de l'information ou à des données confidentielles ou sensibles de ses clients ou des clients de ces derniers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa réputation et sur la confiance des clients; le fait que les activités de TI ne connaissent pas la croissance actuellement prévue en raison d'une réaction publique défavorable à l'impartition à l'étranger, d'une législation proposée ou pour une autre raison; le fait que la capacité à répondre aux attentes des clients relativement à ses services de modération de contenu soit touchée négativement par des facteurs indépendants de sa volonté et que les membres de son équipe de modération de contenu subissent des effets cognitifs ou émotifs défavorables dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions; et le peu d'antécédents d'exploitation de TI en tant que société cotée en bourse distincte. La principale monnaie fonctionnelle et de présentation de TELUS International est le dollar américain et l'apport des résultats positifs de notre segment des solutions d'expérience client numérique (« ECPN ») de TELUS International à nos résultats consolidés peut être neutralisé par l'appréciation du dollar canadien (notre monnaie de présentation) par rapport au dollar américain, à l'euro, au peso philippin et aux monnaies des autres pays dans lesquels TI exerce des activités. Le cours des actions avec droit de vote subalterne de TI (les actions avec droit de vote subalterne de TI) pourrait être volatil et risque de fluctuer en raison de bon nombre de facteurs indépendants de la volonté de TI, dont les variations réelles et prévues de la rentabilité; les nouveautés générales en matière d'économie, de société ou de politique; des changements dans les conditions de l'industrie; des changements apportés à la réglementation en matière de gouvernance; l'inflation; un faible volume d'opérations; l'état général des marchés boursiers; et d'autres événements importants. TI pourrait choisir de publier ses cibles ou de fournir d'autres projections relatives à ses activités et elle pourrait être incapable d'atteindre ces cibles, ce qui pourrait également entraîner une baisse du cours des actions à droit de vote subalterne de TI. Une baisse du cours des actions avec droit de vote subalterne de TI découlant de ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait entraîner une diminution de la juste valeur des actions avec droit de vote multiple de TI détenues par TELUS.

Ces risques sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires*, et à la *rubrique 10, Risques et gestion des risques*, du rapport de gestion annuel 2022. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les énoncés prospectifs et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société.

Bon nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté ou échappent à nos attentes ou à nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les énoncés prospectifs formulés dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs formulés dans le présent document décrivent nos attentes; ils se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et ils pourraient être modifiés après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs.

Tous les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle sont assujettis à la présente mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

2. TABLE DES MATIÈRES

Sujet	Notice annuelle	Indication de la page	
		Intégré par renvoi à partir des documents suivants de 2022	
		Rapport de gestion ¹	États financiers ¹
1 MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	2	89, 100, 108 et 113	
2 TABLE DES MATIÈRES	8		
3 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE			
3.1 Nom, adresse et constitution	9		
3.2 Liens intersociétés et filiales de TELUS	9		Note 28 c)
4 ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE			
4.1 Historique des trois derniers exercices	10	8, 18, 19, 45 et 152	
5 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ			
5.1 Qui nous sommes	21		
a) Organisation	21	45	
b) Notre stratégie	21	18	
c) Survol des activités	21	8, 27, 32, 47, 56, 65 et 89	
d) Environnement concurrentiel	22	27 et 118	
e) Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement	22		
f) Relations avec les employés	22	32	
5.2 Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques : rapport sur les possibilités et risques liés au climat	22		
a) Gouvernance	22		
b) Stratégie	23		
c) Gestion des risques	33		
d) Paramètres et cibles	34		
5.3 Facteurs de risque	35	108	
5.4 Réglementation	35	100 et 113	
6 DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS	35	76	
7 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL			
7.1 Description générale de la structure du capital	36	41, 100 et 113	
7.2 Contraintes	37		
7.3 Notations du crédit	38	76 et 79	
8 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES			
8.1 Cours et volume	41		
8.2 Ventes antérieures	41		Note 26 b)
9 ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION			
9.1 Nom, occupation et titres détenus	41		
9.2 Interdiction d'opérations sur valeurs, faillites, pénalités et sanctions	43		
10 POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	44	149	Note 29 a)
11 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	44		
12 AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	44		
13 CONTRATS IMPORTANTS	44		
14 INTÉRÊTS DES EXPERTS	45		
15 COMITÉ D'AUDIT	45		
16 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	47		
ANNEXE A : MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	48		

¹ Tel que déposé sur SEDAR le 9 février 2023

Chaque rubrique du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le « rapport de gestion annuel 2022 ») mentionnée dans la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») est intégrée par renvoi aux présentes et déposée sur SEDAR à l'adresse sedar.com. Il est entendu que malgré les renvois à la circulaire d'information de TELUS, à ses états financiers consolidés, à son rapport sur les enjeux ESG et la durabilité et à son site Web, telus.com, ni ces documents, ni le site Web ne sont intégrés dans la présente notice annuelle. Dans la présente notice annuelle, à moins d'indication contraire, on entend par « dollars » ou « \$ » des dollars canadiens.

3. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

3.1 Nom, adresse et constitution

TELUS a été constituée en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique) (la « Loi sur les sociétés de la C.-B. ») le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* entre BCT, BC TELECOM Inc. (« BC TELECOM ») et l'ancienne TELUS Corporation (« TC ») établie en Alberta, BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT, et BC TELECOM a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour prendre celle de TELUS Corporation et, depuis février 2005, la société relève de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique), laquelle a remplacé la Loi sur les sociétés de la C.-B. Le 4 février 2013, conformément aux modalités d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal aux termes de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique), TELUS a échangé la totalité de ses actions sans droit de vote alors émises et en circulation contre des actions ordinaires, à raison de une pour une. Le 16 avril 2013, TELUS a fractionné ses actions ordinaires, à raison de deux pour une. Le 17 mars 2020, TELUS a fractionné ses actions ordinaires émises et en circulation à raison de deux pour une.

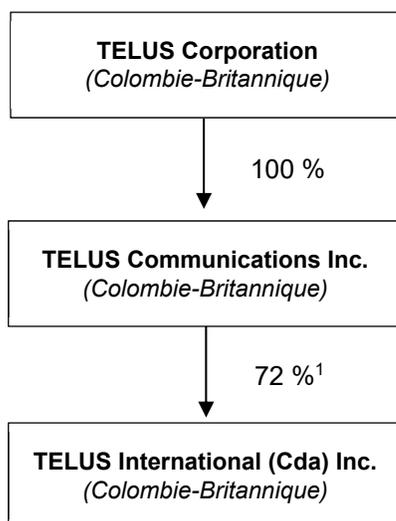
TELUS a conservé son siège social à Vancouver, en Colombie-Britannique, au 510 West Georgia Street, 7^e étage, et ses bureaux administratifs, à Vancouver, en Colombie-Britannique, au 510 West Georgia Street, 23^e étage.

3.2 Liens intersociétés et filiales de TELUS

Les activités des services mobiles et de télécommunications fixes de TELUS sont principalement exercées par l'entremise de TELUS Communications Inc. (« TCI »). TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International » ou « TI ») est un innovateur en expérience client numérique qui conçoit, construit et livre des solutions de prochaine génération, notamment en matière d'intelligence artificielle et de modération de contenu, pour des marques mondiales et révolutionnaires, en soutenant leurs clients dans leurs aventures de transformation numérique et en permettant aux clients d'adopter rapidement les technologies numériques de prochaine génération afin d'obtenir de meilleurs résultats pour l'entreprise.

En février 2021, TELUS International a réalisé un premier appel public à l'épargne (« PAPE ») en offrant des actions à droit de vote subalterne (« actions à droit de vote subalterne de TI »); TELUS Corporation et un actionnaire non majoritaire de TELUS International ont également offert, individuellement, des actions à droit de vote subalterne de TI parallèlement au PAPE.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, TCI et TI étaient les seules filiales qui détenaient des actifs comptant pour plus de 10 % de l'actif consolidé de TELUS et qui généraient des ventes et des produits d'exploitation supérieurs à 10 % des ventes consolidées et des produits d'exploitation consolidés de TELUS. De plus, l'ensemble des actifs, des ventes et des résultats d'exploitation des autres filiales de TELUS (sauf TCI et TI) n'excédaient pas collectivement 20 % du total de l'actif consolidé de TELUS ou 20 % du total des ventes consolidées et des produits d'exploitation consolidés de TELUS au 31 décembre 2022.



¹ En date du 31 décembre 2022, TELUS Communications Inc. avait conservé, directement et indirectement, environ 72 % de la participation votante combinée rattachée à l'ensemble des actions émises et en circulation de TI.

4. ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

4.1 Historique des trois derniers exercices

Au cours de la période de trois exercices close le 31 décembre 2022, nous avons continué à perfectionner notre stratégie de croissance nationale, inspirée par nos six impératifs stratégiques.

Pour obtenir un survol des événements et des conditions ayant influencé notre évolution générale au cours de 2022 et connaître la manière dont notre entreprise a continué à évoluer au cours de cet exercice, veuillez vous reporter à la rubrique 1.2, Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, à la rubrique 2.2, Impératifs stratégiques et, relativement aux progrès réalisés à l'égard de nos priorités d'entreprise, à la rubrique 3, Priorités de la société et à la rubrique 5, Analyse des résultats d'exploitation de notre rapport de gestion annuel 2022, ces rubriques étant intégrées par renvoi aux présentes. La présente notice annuelle intègre également par renvoi la rubrique 11, Définitions et rapprochements de notre rapport de gestion annuel 2022.

L'exposé qui suit porte sur les événements et les conditions en 2020 et en 2021.

Impératif stratégique : Se doter de moyens nationaux pour les services de données, IP, de voix et mobile

Opensignal, société d'analytique indépendante mondiale, nous a décerné diverses distinctions en 2020.

- Dans le rapport *Mobile Network Experience Canada* publié en février 2020, nous nous sommes classés au premier rang au chapitre de l'expérience vidéo, des vitesses de téléchargement, des vitesses de téléversement, du temps d'attente et de la disponibilité du réseau 4G, et nous nous sommes classés ex æquo au premier rang en ce qui a trait à l'expérience d'application vocale. De plus, selon le rapport *Mobile Experience during the COVID-19 pandemic: 4G Download Speed* publié le 8 avril 2020, les vitesses des réseaux au Canada ont extrêmement bien résisté aux pressions exercées par la demande en contexte de pandémie de COVID-19.
- Dans le rapport *The State of Mobile Network Experience 2020: One Year into the 5G Era* publié en mai 2020, le Canada et la Corée du Sud se sont classés ex æquo au premier rang au chapitre de l'expérience en matière de vitesses de téléchargement à l'échelle mondiale, et le Canada continue d'être en tête des pays du G7 en ce qui a trait à l'expérience en matière de vitesses de téléchargement.
- Dans le rapport *State of Rural Canada's Mobile Network Experience* publié en mai 2020, nous nous sommes classés au premier rang au chapitre de la vitesse de notre réseau rural au Canada. Si les réseaux ruraux au Canada étaient classés à titre de pays autonome, le Canada rural se classerait au deuxième rang derrière le Japon parmi les pays du G7, fait notable étant donné l'étendue géographique du Canada et sa population dispersée.

- Dans le rapport *Mobile Network Experience: Canada* publié en août 2020, nous nous sommes classés au premier rang dans quatre catégories (expérience en matière de vitesses de téléchargement, expérience en matière de vitesses de téléversement, expérience en matière de vidéos et expérience en matière d'applications voix), et nous nous sommes classés ex æquo au premier rang dans deux catégories (expérience en matière de jeux et expérience en matière de couverture 4G). Notre vitesse dans la catégorie de l'expérience en matière de vitesses de téléchargement est de 72,7 Mbps, ce qui est 5,2 Mbps plus rapide que la vitesse de l'entreprise s'étant classée au deuxième rang. Cette reconnaissance d'Opensignal en matière de vitesses de téléchargement est notre septième consécutive dans cette catégorie depuis janvier 2017.
- Selon le rapport *Global Mobile Network Experience Awards 2020* publié en septembre 2020, nous remportons la palme du réseau le plus rapide du monde. Nous nous sommes classés au premier rang à l'échelle mondiale dans la catégorie de l'expérience en matière de vitesses de téléchargement, les vitesses de téléchargement de notre réseau 4G LTE ayant atteint 75,8 Mbps; nous nous sommes également classés au premier rang à l'échelle mondiale dans la catégorie des vitesses de téléchargement moyennes. La Corée du Sud s'est classée au deuxième rang dans cette dernière catégorie, la vitesse de téléchargement moyenne sur ses réseaux 5G lancés à l'échelle nationale en 2019 étant de 59 Mbps.

En février 2020, selon l'indice de qualité des jeux vidéo du magazine américain *PCMag*, TELUS s'est classée comme le meilleur fournisseur d'accès Internet pour les jeux vidéo au Canada en 2020. De plus, dans le rapport *The Fastest ISPs of 2020: Canada* publié par *PCMag* en juin 2020, nous nous sommes classés au premier rang des principaux fournisseurs de services Internet au Canada pour ce qui est de la vitesse de nos services Internet.

En 2020, nous avons remporté deux prix Speedtest remis par Ookla (dont le siège social est situé aux États-Unis), soit un pour le réseau mobile le plus rapide au Canada et l'autre pour la plus vaste couverture mobile à l'échelle du Canada.

Dans le rapport *Canada: State of Mobile Networks* publié en avril 2020 par Tutela (dont le siège social est situé au Canada), qui porte sur les données pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 29 février 2020, TELUS a remporté trois prix nationaux concernant la qualité constante du réseau, le débit du téléchargement et le temps d'attente, et elle s'est classée ex æquo au premier rang en ce qui a trait à la qualité constante excellente du réseau. Par ailleurs, dans le rapport *Canada: Mobile Experience* publié par Tutela en juin 2020, qui porte sur les données pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020, notre réseau mobile s'est classé au premier rang en ce qui a trait à sa qualité constante, au plus faible temps d'attente et aux vitesses de téléchargement les plus rapides.

En février 2020, nous avons annoncé que nous avons réussi à offrir la connectivité mobile à chacune des collectivités de la Colombie-Britannique dont la population est d'au moins 1 000 habitants. Ce jalon important s'aligne sur les objectifs du gouvernement fédéral en matière de connectivité dans les régions rurales.

En juin 2020, nous avons lancé le service Internet TELUS PureFibre 1,5 gigabit, qui permet des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 1 500 Mbps et des vitesses de téléversement pouvant atteindre 940 Mbps; ce service est offert aux particuliers et aux entreprises situés en Colombie-Britannique et en Alberta.

Par suite de l'annonce, en novembre 2019, que nous avons fourni à plusieurs collectivités de la Basse-Côte-Nord du Québec l'accès pour la première fois à des services Internet haute vitesse et à la téléphonie mobile, nous avons poursuivi le déploiement de ces services en juin 2020 dans les collectivités de Kegaska et de La Romaine.

En septembre 2020, nous avons annoncé, en collaboration avec le gouvernement du Canada, un investissement de 15 millions de dollars pour le déploiement d'un câble de fibre optique sous-marin entre Sept-Îles et la Gaspésie. Cet investissement permettra de rehausser la fiabilité et la sécurité des services de télécommunications dans la région de la Côte-Nord au Québec, et de nous assurer que les Canadiens demeurent connectés et que nos services sont offerts au plus grand nombre possible de Canadiens dans les collectivités rurales.

En septembre 2020, nous avons annoncé l'élargissement de nos services Internet haute vitesse et de nos services mobiles afin de rejoindre, d'ici le début de 2021, 25 000 foyers et entreprises additionnels dans 45 collectivités éloignées et à faible densité situées dans la grande région de Québec et dans l'est du Québec, tout en comblant le fossé numérique dans les collectivités éloignées.

Notre rapport 2020 sur la connectivité des collectivités autochtones publié en novembre 2020 met en lumière les avantages transformateurs de la connectivité qui découlent des partenariats que nous avons formés avec les collectivités autochtones de la Colombie-Britannique. En partenariat avec les gouvernements autochtones, nous avons fourni un accès au service Internet haute vitesse à environ 18 500 emplacements situés dans 56 collectivités autochtones (87 terres autochtones) dans les régions que nous desservons.

La société Opensignal nous a décerné diverses distinctions en 2021.

- Dans le rapport *Mobile Network Experience Canada* publié en février 2021, nous nous sommes classés au premier rang au chapitre de l'expérience vidéo, de l'expérience d'application vocale, des vitesses de téléchargement et des vitesses de téléversement, et nous nous sommes classés ex æquo au

premier rang en ce qui a trait à la disponibilité du réseau 4G, à l'expérience au chapitre de la couverture 4G et à l'expérience au chapitre des jeux. C'est la neuvième fois de suite que nous obtenons le premier rang au classement de la société Opensignal relativement à un aspect de notre réseau mobile, y compris l'expérience au chapitre des vitesses de téléchargement.

- Dans le rapport *Canada 5G User Experience* publié en avril 2021, nous nous sommes classés ex æquo au premier rang en ce qui a trait aux vitesses de téléchargement 5G, à l'expérience vidéo 5G, aux vitesses de téléversement 5G, à la disponibilité du réseau 5G, à l'expérience d'application vocale 5G et à la portée du réseau 5G.
- Dans le rapport *The State of Group Video Calling Experience – North and Latin America* publié en juin 2021, nous nous sommes classés ex æquo au premier rang en ce qui a trait à l'expérience pour les appels vidéo de groupe au Canada. De plus, le Canada s'est classé au troisième rang parmi les 19 pays et territoires de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine dont il est fait mention dans le rapport.
- Dans le rapport *Mobile Network Experience: Canada* publié en août 2021, nous avons remporté la première place dans six des sept catégories, nous nous sommes classés au premier rang dans quatre catégories (expérience vidéo, expérience d'application vocale, expérience des vitesses de téléchargement et expérience des vitesses de téléversement), et nous nous sommes classés ex æquo au premier rang dans deux catégories (expérience au chapitre des jeux et expérience au chapitre de la couverture 4G). Notre vitesse dans la catégorie de l'expérience des vitesses de téléchargement était de 73,9 Mbps, ce qui est 5,8 % et 28,6 % plus rapide que la vitesse des entreprises s'étant classées aux deuxième et troisième rangs, respectivement.
- Dans le rapport *Canada 5G Experience* publié en août 2021, nous nous sommes classés ex æquo au premier rang en ce qui a trait à l'expérience vidéo 5G, aux vitesses de téléchargement 5G et aux vitesses de téléversement 5G.

En 2021, nous avons remporté deux prix Speedtest décernés par Ookla (dont le siège social est situé aux États-Unis), soit un pour le réseau mobile le plus rapide au Canada et l'autre pour la plus vaste couverture mobile à l'échelle du Canada.

Dans le rapport *Canada: State of Mobile Experience* publié en mars 2021 par Tutela (dont le siège social est situé au Canada), qui porte sur les données pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021, nous avons remporté deux prix nationaux concernant la qualité constante excellente du réseau et la qualité constante de base du réseau, et nous nous sommes classés ex æquo au premier rang en ce qui a trait au débit de téléchargement et à la couverture. Tutela a également nommé notre société le meilleur fournisseur d'expérience mobile au Canada.

Dans le rapport *The Fastest ISPs of 2021: Canada* publié en juin 2021 par PCMag (dont le siège social est situé aux États-Unis), nous avons pour une deuxième année consécutive été reconnus comme le fournisseur de services Internet le plus rapide du Canada parmi les principaux fournisseurs de services Internet. Le rapport mentionne également que nous avons considérablement accru l'écart entre la vitesse de nos services et les vitesses des services offerts par nos concurrents.

En février 2021, nous avons annoncé la fin du déploiement du réseau 4G LTE de TELUS aux 14 collectivités isolées de la Basse-Côte-Nord, au Québec, près de un an avant l'échéance initialement ciblée. Pour la toute première fois de leur histoire, les 2 000 foyers de la région ont accès à Internet haute vitesse ainsi qu'à la téléphonie mobile avec une expérience semblable à celle des foyers des milieux urbains.

En mars 2021, nous avons annoncé la création d'un partenariat d'une durée de cinq ans avec l'Université de l'Alberta dans le but de mettre en place un Labo virtuel 5G sur le campus de l'université, afin de favoriser la recherche et le développement de technologies innovatrices. L'investissement de 15 millions de dollars servira à accroître la capacité d'innovation et de commercialisation de l'université dans les domaines où elle excelle, notamment l'agriculture de précision et les systèmes de véhicules autonomes.

En juin 2021, en partenariat avec la Kanata North Business Association et le Centre of Excellence in Next Generation Networks du Canada, nous avons annoncé le lancement de la zone d'innovation 5G du centre d'innovation Hub350 situé à Ottawa. Ce centre d'innovation a été conçu de manière à tirer parti des avancements en technologies émergentes, y compris l'informatique en périphérie, le découpage de réseau et la commercialisation de l'IdO afin de résoudre des problèmes concrets. Ces technologies sont essentielles pour exploiter le potentiel de la technologie 5G, et la zone d'innovation de TELUS devrait aider à tirer de ces capacités une valeur tant économique que sociétale.

En décembre 2021, nous avons élargi notre relation stratégique avec IBM en déployant, à l'échelle du Canada, une plateforme d'informatique en périphérie du réseau 5G afin de permettre aux entreprises de plusieurs industries de créer plus rapidement des solutions novatrices qui procurent une nouvelle valeur à leurs clients et à leurs activités.

Nos investissements aux fins du déploiement de notre technologie PureFibre ont permis d'accroître la connectivité par fibre optique dans notre infrastructure ainsi que le branchement direct des foyers et des entreprises à nos installations à fibres optiques. À la fin de 2021, plus de 2,7 millions de foyers et d'entreprises de diverses collectivités en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec avaient accès à des vitesses Internet symétriques ultrarapides allant de 150 Mbps à 1 Gbps, et environ 1,3 million d'emplacements en Colombie-Britannique et en Alberta avaient accès à des vitesses Internet symétriques allant jusqu'à 2,5 Gbps sur le réseau TELUS PureFibre. Sachant qu'il est impératif d'assurer une connectivité à haut degré de fiabilité avec des débits comportant de courts temps d'attente aux fins de la prestation de nouveaux services tels que les réseaux virtualisés et les applications IdO, nous avons également amorcé le lancement d'un nouvel équipement afin de prendre en charge les vitesses et les services améliorés.

Impératif stratégique : Offrir des solutions intégrées qui démarquent TELUS de ses concurrents

Au cours de 2021, nous avons continué d'investir dans notre technologie à large bande de pointe, sur laquelle repose le succès de nos services Internet, Télé OPTIK et Pik TV, de nos services aux entreprises et de nos solutions mobiles, et qui nous a aidés à déployer notre technologie 5G en 2020.

- Notre infrastructure 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.
- Plus de 2,7 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec étaient connectés au moyen de nos installations à fibres optiques, leur fournissant un accès immédiat à notre infrastructure à fibres optiques, ce qui constitue une hausse par rapport à la couverture d'environ 2,5 millions de foyers et d'entreprises au 31 décembre 2020.
- Au 31 décembre 2021, plus de 26,2 millions de Canadiens, soit 70 % de la population, étaient connectés au moyen de notre réseau 5G lancé au deuxième trimestre de 2020.

En janvier 2020, nous avons acquis une participation de base de 28 % dans Miovision Technologies Incorporated (« Miovision ») afin de faire progresser notre stratégie visant l'Internet des objets (l'« IdO ») et notre stratégie de villes intelligentes. Miovision est un développeur de systèmes de mobilité intelligents et de solutions de gestion de la circulation utilisées dans les villes partout dans le monde.

En septembre 2020, nous avons officiellement lancé GoCo, qui offre aux entreprises canadiennes un accès simplifié à des technologies de communication d'entreprise robustes et flexibles. GoCo regroupe les forces et l'expertise de bluArc, de BroadConnect Canada, d'Infra-Solutions, de Netrium, de Radiant et d'Ubity (des entreprises toutes antérieurement acquises par TELUS) pour offrir aux entreprises des solutions simples et évolutives de communications unifiées, de connectivité gérée et de sécurité du réseau.

En février 2021, nous avons lancé Connexion mondiale TELUS, qui permet à nos clients de personnaliser et de gérer la connectivité des appareils IdO sur les réseaux cellulaires partout dans le monde. Le lancement de Connexion mondiale TELUS s'inscrit dans le cadre d'un partenariat grandissant entre TELUS et Eseye, une pionnière des solutions de gestion de la connectivité IdO, qui offre aux entreprises une connectivité IdO cellulaire fluide à 700 réseaux mobiles dans 190 pays.

En juin 2021, nous avons lancé PureFibre X, un service qui permet des vitesses de téléchargement et de téléversement de 2,5 Gbps. Les forfaits PureFibre X donnent accès à la toute dernière technologie Wi-Fi 6, permettant une connectivité et des connexions de meilleure qualité dans toute la maison. En tirant parti de la technologie Wi-Fi 6 au moyen de notre nouveau service PureFibre X, nous pouvons fournir aux foyers une connectivité quasi illimitée permettant l'utilisation simultanée des services de diffusion en continu 4K, de vidéoconférence, de navigation sur le Web, de jeux, de domotique résidentielle et de maison connectée.

En juillet 2021, nous avons annoncé le lancement du service Sécurité infonuagique gérée de TELUS, qui prend en charge une stratégie de cybersécurité intégrée en misant sur des contrôles unifiés et une visibilité complète dans l'ensemble de l'infrastructure des clients. Mis sur pied en collaboration avec le chef de file de la cybersécurité, Palo Alto Networks, le service Sécurité infonuagique gérée de TELUS propose une solution complète pour sécuriser les données quel que soit l'endroit où les clients exercent leurs activités.

En septembre 2021, nous avons annoncé la conclusion d'un accord pluriannuel avec General Motors Canada (« GM ») qui permettra de connecter les véhicules de prochaine génération de GM à notre réseau 5G. Nous travaillons avec GM au développement de capacités de réseau mobile hautement performantes qui sauront répondre aux besoins uniques d'un futur où les véhicules seront entièrement électriques et autonomes. Les premiers véhicules de GM offrant une connectivité intégrée à nos réseaux 4G LTE et 5G devraient être lancés au cours de l'année automobile 2025.

Impératif stratégique : Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie et concentrer nos ressources sur nos activités de base

Le 31 janvier 2020, TELUS International (Cda) Inc. a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans TINE, pour environ 1,3 milliard de dollars (915 millions €), moins la dette reprise. TINE est un important fournisseur de services d'affaires à forte valeur ajoutée axés sur la gestion des relations avec la clientèle et sur la modération de

contenu, qui sont offerts dans 28 langues. TINE offrait, au moment de l'acquisition, des services dans 11 pays d'Europe et s'associe à des marques internationales de premier plan, surtout dans des secteurs à croissance rapide comme les technologies, les médias et les télécommunications, la vente au détail ainsi que les voyages et l'hébergement.

Le 1^{er} juillet 2020, nous avons acquis une participation de 100 % dans Mobile Klinik, une entreprise de vente et de réparation d'appareils mobiles qui a pignon sur rue et qui complète nos lignes de services mobiles existantes. Cet investissement a pour objectif d'élargir nos services mobiles.

Le 12 novembre 2020, nous avons annoncé le lancement de TELUS Agriculture (dont le nom est désormais TELUS Agriculture & Biens de consommation), qui se consacre à offrir des solutions novatrices pour soutenir l'industrie agricole et les industries connexes grâce aux technologies connectées. Lors de ce lancement, l'une des entreprises que nous avons acquises était AFS Technologies Inc. (« AFS »). L'acquisition d'AFS a été conclue au troisième trimestre de 2020. AFS offre des solutions logicielles en matière de stimulation du commerce et de chaîne d'approvisionnement à des sociétés du secteur des produits de consommation emballés, à des distributeurs de produits alimentaires ainsi qu'à des producteurs alimentaires. Les autres entreprises que nous avons acquises au cours de 2019 et de 2020 avant l'annonce comprennent :

- AGIntegrated – Intégration harmonieuse des API pour les agroentreprises (Pennsylvanie, États-Unis)
- Agrian – Plateforme unifiée de gestion de la précision, de l'agronomie, de la durabilité, de l'analytique et de la conformité (Californie, États-Unis)
- Decisive Farming – Expertise en gestion agricole et agronomique de précision (Alberta)
- Farm At Hand – Logiciels de gestion agricole simplifiée (Colombie-Britannique)
- Feedlot Health Management Solutions – Information stratégique et connaissance basées sur les données (Alberta)
- Muddy Boots – Traçabilité de la ferme à la table, et gestion de la chaîne d'approvisionnement (Ross-on-Wye, Royaume-Uni)
- TKXS – Gestion de programme et de données sur mesure (Caroline du Nord, États-Unis)

Le 24 novembre 2020, nous avons annoncé le lancement du Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur, un fonds d'investissement à vocation sociale créé pour financer les idées d'entreprises émergentes responsables et durables. Le fonds investira dans de jeunes entreprises à but lucratif et à vocation sociale (amorçage et série A) ayant des leaders exceptionnels et diversifiés. Ces entreprises doivent avoir des objectifs qui cadrent avec les nôtres et devraient déjà offrir un produit ou un service sur le marché ainsi qu'avoir démontré leur capacité à accroître leur clientèle et à générer des produits d'exploitation.

Le 16 décembre 2020, nous avons acquis une participation de 100 % dans EQ Care, un fournisseur national de soins de santé virtuels qui offre un accès bilingue, pratique et confidentiel à des médecins et à des spécialistes au moyen de textos ou de communications vidéo sécurisés, n'importe où et à tout moment. Cette acquisition renforce nos solutions de soins de santé virtuels au Canada.

Le 31 décembre 2020, TI a acquis Lionbridge AI, l'entreprise d'annotation de données de Lionbridge Technologies, Inc., pour environ 1,2 milliard de dollars (939 millions de dollars américains). Lionbridge AI est un fournisseur mondial de données d'entraînement fondées sur l'externalisation ouverte et de solutions en matière de plateforme d'annotation servant dans le développement d'algorithmes d'IA pour alimenter l'apprentissage machine. Lionbridge AI procède à l'annotation des données incluses dans des textes, des images, des vidéos et des fichiers audio dans plus de 300 langues et dialectes pour certaines des plus grandes entreprises de technologie dans les domaines des médias sociaux, de la recherche, du commerce de détail et des services mobiles.

Au premier trimestre de 2021, nous avons acquis une pharmacie d'officine centrale fondée sur le numérique, qui rend l'expérience de service en pharmacie plus personnelle, plus pratique et plus accessible et qui peut être plus facilement gérée par les utilisateurs.

En juillet 2021, TELUS Agriculture & Biens de consommation, de concert avec Rabobank, une banque alimentaire et agricole mondiale, a fait l'acquisition de Conservis. Cette dernière intègre des technologies de l'agriculture disparates dans une seule interface simplifiée permettant de gérer les activités agricoles. L'amélioration de la rentabilité de l'exploitation agricole et la facilitation d'un partage efficace des données agricoles entre partenaires de confiance sont essentielles à la viabilité et à la sécurité de notre système alimentaire. Par l'entremise de notre partenariat avec Rabobank et de la technologie offerte sur la plateforme de Conservis, nous ferons de la gestion financière des fermes un processus plus efficace et créerons de nouvelles occasions pour nos clients dans l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire.

En juillet 2021, TI a acquis Playment, un fournisseur de premier plan situé à Bangalore offrant des services et des outils de vision par ordinateur et d'annotation de données spécialisés dans l'imagerie 2D et 3D, la vidéo et la détection et télémétrie par ondes lumineuses (« LiDAR »). La transaction fait suite à l'acquisition par TI de Lionbridge AI en décembre 2020 et a permis à la société d'élargir sa position de chef de file mondial en ce qui a trait aux capacités d'annotation de données d'échelle, de créer davantage d'occasions de perfectionner les

systèmes d'IA et de fournir des solutions plus complexes aux clients des domaines des technologies, des grandes entreprises et des mégaentreprises de services à grande échelle. TI exploite cette division sous la dénomination TELUS International AI Data Solutions, qui compte sur une communauté IA mondiale de plus de un million d'annotateurs et de linguistes et offre l'une des plus importantes plateformes d'annotation de données du genre à l'échelle mondiale.

En septembre 2021, nous avons acquis les actifs de Herdtrax Inc., un logiciel en ligne de pointe pour la gestion intégrée des registres de bovins qui permet aux utilisateurs de saisir des données à la naissance de l'animal, puis au fil de chaque événement qui survient durant sa vie. Herdtrax poursuivra son travail afin de combler le manque d'informations disponibles pendant la vie d'un animal, en permettant de faire le suivi et de partager des caractéristiques de façon à faciliter les décisions de gestion dans l'industrie du bœuf. TELUS Agriculture a déjà intégré Herdtrax à Feedlot Health Management Services; les agriculteurs peuvent donc partager des informations avec des acheteurs et contribuent du même coup à optimiser l'efficacité de la production des parcs d'engraissement et des éleveurs de veaux et la santé générale des animaux en appuyant la prise de décisions fondées sur les données.

Le 22 septembre 2021, nous avons acquis une participation de 100 % dans Blacksmith Applications Holdings Inc., une entreprise de prestation de services de gestion, d'optimisation et d'analytique aux fournisseurs d'aliments, de boissons et de biens de consommation. L'acquisition complète nos activités de solutions de données intelligentes existantes et a été réalisée en vue de contribuer à leur croissance.

Le 6 décembre 2021, nous avons annoncé la cession de nos activités de solutions en finance pour un montant de 500 millions de dollars. Le produit net de la transaction a servi à engager des investissements de croissance stratégiques, qui visaient notamment la connexion d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises à notre réseau TELUS PureFibre et la poursuite de la mise en place de notre réseau 5G, et des investissements destinés au rehaussement de nouveaux secteurs de croissance, y compris nos gammes de services offertes aux petites et moyennes entreprises, ainsi que pour TELUS Santé et TELUS Agriculture & Biens de consommation. Le produit a également servi au remboursement de la dette.

Impératif stratégique : Cibler inlassablement les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et mobile

Les produits tirés des services des Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») ont augmenté de 685 millions de dollars ou 5,9 % en 2021. Les principaux moteurs de cette croissance sont notamment : i) la hausse des produits tirés des services Internet et des services de données, ainsi que la hausse des produits tirés des technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et des autres services de données fixes tenant à l'augmentation des produits par client découlant des mises à niveau des vitesses Internet, à la croissance du nombre d'abonnés, aux acquisitions d'entreprises et à l'accroissement des services; ii) la croissance du nombre d'abonnés des appareils connectés et mobiles; et iii) la croissance des produits tirés des services de santé, comme il est décrit plus amplement ci-après.

Les produits tirés des services de données fixes du secteur TTech se sont accrus de 482 millions de dollars ou 12,2 % en 2021. L'augmentation est attribuable i) à l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de données, qui reflète un accroissement des produits par client découlant des mises à niveau des vitesses Internet, des forfaits Internet comportant une plus grande utilisation des données, de même que des modifications apportées aux tarifs, ainsi qu'à la hausse de 6,2 % du nombre d'abonnés aux services Internet au cours des 12 mois de 2021; ii) à l'augmentation des produits tirés des technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire en raison des acquisitions d'entreprises; iii) à l'augmentation des produits tirés des services de télévision, qui reflète la croissance de 4,1 % du nombre d'abonnés au cours des 12 mois de 2021; et iv) à la hausse des produits tirés des services de sécurité résidentielle et d'entreprise tenant à l'accroissement des services et à la croissance de 13,7 % du nombre d'abonnés au cours des 12 mois de 2021. Cette croissance a été neutralisée en partie par la baisse continue des produits tirés des anciens services de données.

Les produits tirés des services de réseau mobile du secteur TTech se sont accrus de 178 millions de dollars ou 3,0 % en 2021, ce qui est attribuable aux augmentations du nombre d'abonnés à nos services mobiles, notamment la hausse des connexions à l'Internet des objets (« IdO »), ainsi que par l'augmentation des charges récurrentes mensuelles reflétant une proportion plus élevée d'ajouts de clients à valeur élevée et de forfaits de niveau supérieur. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la baisse des produits tirés de l'utilisation de données facturables, les clients ayant continué de choisir des forfaits assortis de plus importants lots de données, l'incidence des pressions concurrentielles sur les tarifs des forfaits de base et la diminution des produits tirés des services d'itinérance, les baisses enregistrées au premier trimestre de 2021 ayant excédé la modeste hausse des produits tirés des services d'itinérance vers la fin de 2021.

Les produits tirés des services de santé du secteur TTech se sont accrus de 73 millions de dollars ou 16,3 % en 2021, en raison i) des acquisitions d'entreprises; ii) de l'accroissement des services offerts dans les cliniques par suite de la réouverture des Cliniques TELUS Santé, ces cliniques ayant dû fermer leurs portes l'an dernier en raison des mesures de confinement obligatoire mises en place; iii) de l'augmentation des produits découlant de

l'adoption continue de nos solutions de soins de santé virtuels; et iv) de la croissance des services de gestion des régimes d'assurance maladie, les abonnés aux services ayant recommencé à avoir recours aux soins de santé non urgents.

Les produits d'exploitation tirés de nos solutions d'expérience client numérique (« ECPN ») ont augmenté de 573 millions de dollars ou 33,0 % en 2021, notamment en raison de la croissance générée par nos acquisitions, particulièrement dans le marché des technologies et des jeux. La croissance résiduelle était interne et découlait de l'accroissement des services aux clients existants et de l'ajout de nouveaux clients depuis l'exercice précédent.

Les produits tirés des services consolidés de TELUS se sont accrus de 1 258 millions de dollars ou 9,5 % en 2021, ce qui témoigne de notre engagement envers une gamme d'actifs grandement différenciés et puissants orientés vers les marchés verticaux axés sur la technologie à forte croissance. De plus, comme il a été annoncé le 25 mars 2021, nos dépenses d'investissement accélérées dans la mise en place des réseaux à fibres optiques et la couverture de notre réseau 5G, de même que d'autres dépenses d'investissement qui nous ont permis de prendre en charge la croissance soutenue du nombre d'abonnés, de mettre en œuvre notre stratégie de numérisation et de favoriser des améliorations des produits, stimuleront la croissance du chiffre d'affaires et renforceront notre solide positionnement concurrentiel.

Impératif stratégique : Pénétrer le marché en une seule et même équipe, sous une seule marque et en mettant en œuvre une stratégie unique

Les membres de notre équipe collaborent aux fins de la mise en œuvre de notre grande priorité, qui est d'accorder la priorité aux clients, et nous nous efforçons d'offrir constamment une expérience client exceptionnelle et de devenir la société la plus recommandée dans les marchés où nous offrons des services. Les rapports annuels de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (« CPRST ») ont indiqué les résultats probants de cette stratégie.

Selon le rapport annuel du bureau de la CPRST pour la période de 12 mois close le 31 juillet 2020, publié en novembre 2020, TELUS a continué de faire l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients par rapport à toutes les autres entreprises de télécommunications nationales et Koodo a de nouveau fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients présentées relativement aux marques dérivées au pays. Du total des plaintes de clients acceptées par la CPRST, les plaintes concernant TELUS, Koodo et Public Mobile ont diminué d'un exercice à l'autre, l'amélioration du nombre de plaintes se chiffrant à (27,6) %, à (9,0) % et à (41,4) %, respectivement. Le total des plaintes dans l'industrie a diminué de 18,8 % d'un exercice à l'autre.

En décembre 2021, la CPRST a publié son rapport annuel pour la période de 12 mois close le 31 juillet 2021; une fois de plus, TELUS a fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients par rapport à toutes les autres entreprises nationales et Koodo a fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients présentées relativement aux marques complémentaires au pays. Bien que le total des plaintes dans l'industrie acceptées par la CPRST ait augmenté de 8,6 % d'un exercice à l'autre, les plaintes concernant TELUS ont augmenté dans une moindre mesure, soit de 4,7 %.

Au cours de 2020, nous avons continué de tirer parti de nos programmes Connectés pour l'avenir afin de soutenir les Canadiens marginalisés durant la pandémie mondiale, et nous avons également étendu l'admissibilité aux programmes de manière à soutenir les personnes qui en ont le plus besoin.

- Nous avons élargi notre programme Internet pour l'avenir afin de l'offrir aux élèves dans le besoin, de la maternelle à la 12^e année, dans le cadre de partenariats avec des conseils scolaires et des directeurs d'école, ainsi qu'aux personnes à faible revenu vivant avec un handicap. Plus de 400 000 Canadiens vulnérables peuvent actuellement recevoir un accès à faible coût au service Internet haute vitesse en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec. Au cours de 2020, nous avons soutenu près de 33 000 Canadiens dans le cadre de ce programme, ce qui porte à près de 72 000, en date du 31 décembre 2020, le nombre de Canadiens ayant bénéficié du programme Internet pour l'avenir depuis son lancement.
- En partenariat avec la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada, nous avons élargi notre programme Mobilité pour l'avenir, qui est maintenant offert à l'échelle nationale aux jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil. En décembre 2020, nous avons élargi le programme afin de l'offrir aux personnes âgées à faible revenu au pays qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (le « SRG »), et de leur fournir un accès à la technologie dont elles ont besoin pour rester en contact avec leurs proches et briser l'isolement, se divertir avec des jeux et livres en ligne, et accéder à des ressources et informations indispensables en santé. Nous avons offert ce programme s'adressant aux jeunes adultes et aux personnes âgées à près de 2 500 Canadiens de plus en 2020, leur fournissant un téléphone gratuit ainsi qu'un forfait pour services mobiles gratuit ou subventionné. Plus de 6 300 Canadiens marginalisés ont bénéficié de notre programme Mobilité pour l'avenir depuis sa création.
- Dans le cadre des mesures d'intervention d'urgence liées à la COVID-19 s'inscrivant dans le cadre de notre programme Mobilité pour l'avenir, nous avons distribué 14 200 appareils assortis de forfaits à plus de 340 organismes. Ces appareils permettent aux personnes à risque de rester en contact avec les professionnels

de la santé et les travailleurs sociaux, et aident les patients hospitalisés et les personnes âgées vulnérables à rester en contact avec leur famille. Nos forfaits à 0 \$ seront offerts jusqu'au 30 juin 2021.

- En 2020, nous avons élargi notre programme Santé pour l'avenir et lancé sept nouvelles cliniques mobiles. En 2020, nos 11 cliniques mobiles ont offert des soins de santé aux personnes sans-abri et aux autres Canadiens marginalisés, d'un bout à l'autre du pays, et ont accueilli plus de 28 000 visites de patients, y compris le soutien apporté en réponse à la pandémie en prenant en charge 12 700 évaluations et tests liés à la COVID-19. Au 31 décembre 2020, plus de 50 000 visites de patients avaient eu lieu dans le cadre de notre programme Santé pour l'avenir depuis sa création, en 2014.

Au cours de 2020, nous avons continué d'enrichir notre programme TELUS Averti afin de favoriser la littératie numérique et la sécurité dans notre monde connecté.

- Plus de 90 000 Canadiens ont participé aux ateliers TELUS Averti en ligne. Ces ateliers sont offerts gratuitement et aident à encourager l'utilisation responsable de la technologie dans notre monde numérique. Environ 85 % des participants aux ateliers se trouvent mieux outillés pour assurer leur sécurité en ligne.
- En accord avec notre engagement visant à assurer la sécurité en ligne des Canadiens, nous avons lancé deux nouveaux ateliers en ligne TELUS Averti, dont celui intitulé Votre propre sécurité dans notre monde numérique qui s'adresse aux adultes, et celui intitulé Le soutien des jeunes dans notre monde en ligne qui s'adresse aux parents. Ces deux ateliers sont offerts sur le site Web de la société à l'adresse <https://telus.com/Wiseworkshops>; le premier atelier offre des conseils importants afin d'assurer la sécurité en ligne et la protection de la vie privée en ligne, tandis que le deuxième atelier fournit des conseils et des recommandations concernant le temps passé devant l'écran, les jeux, le sextage et la cyberintimidation, de même que des conseils pour aider les jeunes adultes à se protéger dans le monde numérique.

En mars 2020, la Fondation TELUS pour un futur meilleur, qui est sans lien de dépendance avec la société, en collaboration avec les Comités d'investissement communautaire de TELUS, a annoncé un engagement en vue d'aider à développer la capacité du système de santé public pendant la pandémie de COVID-19 et après, notamment du financement pour de nouvelles technologies et de nouveaux équipements comme des respirateurs, et à accroître le soutien offert aux banques alimentaires, aux Canadiens aînés et aux programmes de santé mentale.

En 2020, nous avons fait un don de 500 000 \$ à une équipe de recherche de la fondation de l'hôpital général de Vancouver et de l'hôpital de l'Université de la Colombie-Britannique afin d'aider à la recherche visant à développer des traitements antiviraux thérapeutiques pour la COVID-19.

Au premier trimestre de 2020, nous avons lancé sur nos médias sociaux une vidéo en français et en anglais sous le mot-clic #OnResteUnis, afin de partager des messages positifs et de garder les citoyens connectés pendant la pandémie de COVID-19.

En mars 2020, nous avons lancé le balado TELUS Talks. Nous avons produit 49 épisodes au cours de l'année 2020, les personnes invitées incluant notamment la D^{re} Bonnie Henry, le D^r Michael Osterholm, le D^r Gabor Maté et Carol Todd. Nous avons obtenu plus de 118 000 écoutes de ces balados qui ont pour but d'aider les Canadiens à gérer leur vie au cours d'une année sans précédent en leur fournissant des informations et des points de vue divers.

Pour la première fois, notre événement annuel Journées du bénévolat de TELUS est devenu un événement virtuel qui s'est déroulé tout au long de 2020, dans le cadre duquel les membres de notre équipe TELUS en service et à la retraite, ainsi que leurs concitoyens canadiens ont fait du bénévolat, en toute sécurité et virtuellement, afin de soutenir nos collectivités locales. Au 31 décembre 2020, notre famille TELUS avait participé à 1,2 million de gestes d'entraide, dont plus de 1,25 million d'heures de bénévolat, la couture de 150 000 masques et le don de 210 000 masques portant la marque TELUS.

Depuis le deuxième trimestre de 2020, nous offrons des masques non médicaux portant la marque TELUS, en taille adulte et jeune, qui aident les Canadiens à se protéger. Tous les profits de la vente sont remis à la Fondation TELUS pour un futur meilleur afin d'appuyer les efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2020, nous avons vendu 79 000 masques et recueilli plus de 535 000 \$ afin de soutenir les activités de la Fondation.

En 2011, nous avons établi nos objectifs initiaux en matière de consommation énergétique et de réduction des gaz à effet de serre à long terme, et nous les avons dépassés au début de 2019, en avance sur notre cible de 2020. En conséquence, dans notre rapport sur la durabilité 2019, qui a été publié au cours du deuxième trimestre de 2020, nous avons annoncé nos nouveaux plans d'action liés aux changements climatiques, qui visent notamment à atteindre la carboneutralité de nos activités d'ici 2030.

En mai 2020, nous avons lancé le programme #AidonsNosPME, qui vise à aider les petites entreprises canadiennes durant la pandémie. Dans le cadre de cette campagne, nous nous sommes engagés à verser une aide financière, en marketing et en conseils d'experts, afin de soutenir, de promouvoir et de célébrer les propriétaires de petites entreprises.

En 2020, dans le cadre de notre programme annuel Des outils pour les jeunes, nous avons fait don de 13 000 sacs à dos contenant des fournitures scolaires essentielles et des masques réutilisables pour jeunes adultes, afin de soutenir un retour à l'école réussi.

En octobre 2020, dans le cadre de la Journée mondiale de la santé mentale, nous avons lancé notre plus récent documentaire TELUS Originals, intitulé *Dark Cloud*, qui raconte l'histoire de jeunes adultes victimes de cyberintimidation et traite de l'incidence de ce problème qui a changé la vie de nombreuses personnes au Canada. À la fin de l'année 2020, nous avons eu 709 000 visionnements de ce documentaire par l'entremise du service Télé OPTIK et de YouTube. Tandis que les Canadiens passent plus de temps que jamais en ligne en raison de la pandémie de COVID-19, allant de la socialisation aux études, ce film s'adresse aux parents, aux jeunes adultes et à tous les Canadiens, car il fournit divers points de vue sur les causes de la cyberintimidation et comment nous pouvons l'arrêter.

Au cours de 2021, nous avons continué de tirer parti de nos programmes Connectés pour l'avenir afin de soutenir les Canadiens marginalisés durant la pandémie mondiale, et nous avons également étendu l'admissibilité aux programmes de manière à soutenir les personnes qui en ont le plus besoin.

- Notre programme Internet pour l'avenir a accueilli près de 12 000 nouveaux foyers au cours de l'exercice 2021, portant ainsi à 106 000 le nombre de membres de familles à faible revenu, de personnes vivant avec un handicap et de jeunes adultes quittant leur famille d'accueil qui ont accès à un service Internet à faible coût depuis le lancement du programme en 2016.
- Dans le cadre de notre programme Mobilité pour l'avenir, nous offrons des appareils et des forfaits pour téléphones mobiles gratuits ou subventionnés aux jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil, ainsi qu'aux personnes âgées à faible revenu au pays qui reçoivent le Supplément de revenu garanti. Nous avons offert ce programme à 7 000 jeunes adultes, personnes âgées et autres Canadiens marginalisés en 2021. Depuis que nous l'avons lancé en 2017, plus de 28 000 personnes ont bénéficié de notre programme Mobilité pour l'avenir.
 - En partenariat avec des organismes autochtones de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, nous avons lancé, au quatrième trimestre de 2021, Mobilité pour l'avenir pour les femmes autochtones à risque. Ce nouveau programme offre gratuitement des téléphones intelligents et des forfaits de données aux femmes autochtones qui sont victimes de violence ou risquent de l'être.
- En collaboration avec La Marche des dix sous du Canada, nous avons élargi notre programme Technologies pour l'avenir à l'échelle nationale et continué de donner aux personnes vivant avec un handicap la possibilité d'obtenir des évaluations individuelles personnalisées, ainsi que des recommandations, de la formation et du soutien sur mesure en matière d'appareils mobiles par l'intermédiaire de ce programme. Jusqu'au 31 décembre 2021, nous avons offert un soutien à plus de 4 600 Canadiens qui sont atteints d'un handicap et qui ont besoin d'une assistance professionnelle pour utiliser ou contrôler de façon autonome leur appareil mobile en leur permettant de bénéficier du programme et du rabais pour accessibilité de TELUS.
- Nos cliniques de santé mobiles, qui desservent 14 collectivités partout au Canada, ont pris en charge 35 000 visites de patients en 2021, portant ainsi à près de 95 000 le nombre cumulatif de visites pour des soins primaires à ces cliniques depuis la création de notre programme Santé pour l'avenir en 2019. La plupart des cliniques mobiles ont aussi offert directement des services de soutien en réponse à la crise de COVID-19; depuis le début de la pandémie, elles ont offert des évaluations liées à la COVID-19 et, en 2021, elles ont administré des vaccins. Jusqu'au 31 décembre 2021, nos cliniques de santé mobiles ont administré plus de 9 000 vaccins.
- Nous avons continué d'élargir notre présence dans le cadre du programme Santé pour l'avenir avec le lancement de nouvelles cliniques durant l'exercice :
 - En janvier 2021, nous avons lancé une nouvelle clinique mobile à Toronto, en collaboration avec le Parkdale Queen West Community Health Centre. Cette clinique offre des services de soins de santé primaires aux personnes marginalisées dans les quartiers du centre-ouest de Toronto.
 - En janvier 2021, nous avons également annoncé l'établissement d'un partenariat avec le Kilala Lelum Health Centre en vue du lancement d'une nouvelle clinique mobile. Cette camionnette mobile est spécialement équipée pour fournir des soins de santé primaires et des soins culturels dirigés par des aînés autochtones aux résidents de Downtown Eastside à Vancouver.
 - En mai 2021, nous avons élargi notre présence à Victoria, en Colombie-Britannique, en concluant un nouveau partenariat avec Cool Aid Society, un organisme de bienfaisance bien établi et tenu en haute estime qui fournit des soins de santé primaires et des soins de santé mentale, des logements abordables et d'autres services de soutien aux sans-abri à Victoria, à Saanich et à Langford.
 - En octobre 2021, nous avons élargi davantage notre présence en procédant au lancement d'une nouvelle clinique mobile dans la région de Niagara, en Ontario. En collaboration avec notre partenaire, REACH Niagara, nous fournissons aux personnes marginalisées et défavorisées de la région, y compris les travailleurs agricoles migrants, les nouveaux immigrants et les réfugiés, un accès à des soins primaires, tout en soutenant la formation de la prochaine génération de travailleurs de la santé.

En 2021, nous avons continué de contribuer à la sécurité des Canadiens dans notre monde numérique grâce à notre programme TELUS Averti. Plus de 105 000 Canadiens ont participé à nos ateliers et événements virtuels

TELUS Averti en 2021, portant le nombre cumulatif de participants au programme à plus de 450 000 Canadiens depuis son lancement en 2013.

- Environ 47 000 jeunes ont participé à notre événement en ligne TELUS Be Brave #Zérointimidation. Cet événement organisé en partenariat avec le club de hockey Calgary Hitmen visait à soutenir l'événement Pink Shirt Day tenu le 24 février 2021, dans le cadre duquel les citoyens sont invités à porter du rose pour prendre position contre l'intimidation.
- Au troisième trimestre de 2021, nous avons organisé la diffusion en continu d'un événement sur la citoyenneté numérique par l'entremise de Facebook Live, auquel près de 20 000 Canadiens ont participé.
- Avec le lancement de Techno 101 de TELUS Averti, nous aidons les nouveaux utilisateurs de la technologie à développer des aptitudes élémentaires en matière de littéracie numérique qui leur serviront au quotidien.

En 2021, la Fondation TELUS pour un futur meilleur et les Comités d'investissement communautaire de TELUS ont fourni un soutien à des initiatives de bienfaisance qui aident les jeunes à risque et d'autres groupes de personnes marginalisées. En 2021, soulignant sa troisième année d'existence, la Fondation s'est engagée à faire des dons en argent totalisant plus de 8,7 millions de dollars à 500 organismes de bienfaisance. La Fondation a effectué des dons en argent dans nos collectivités totalisant plus de 25 millions de dollars depuis sa création jusqu'à la fin de 2021, avec le soutien de nos Comités d'investissement communautaire de TELUS. Entre 2005 et 2021, les Comités d'investissement communautaire de TELUS ont affecté des dons en argent de 91 millions de dollars à 7 800 initiatives, fournissant des ressources et du soutien aux citoyens défavorisés, en particulier les jeunes, partout dans le monde.

Au cours de 2021, le Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur a investi près de 20 millions de dollars dans des titres de créance et de capitaux propres de 10 jeunes entreprises novatrices et socialement responsables, dont 40 % sont dirigées par des femmes et 50 % sont dirigées par des fondateurs autochtones ou racisés. Le Fonds a été reconnu comme l'un des meilleurs projets Clean50 en raison de sa contribution au capitalisme propre au Canada. L'organisme canadien Clean50 récompense les figures de proue en matière de durabilité au pays pour leur apport au cours des deux années précédentes. La place du Fonds parmi les finalistes mondiaux du prix pour l'impact social, qui est décerné dans le cadre de l'événement Responsible Business Awards de Reuters Events, a également été confirmée.

En février 2021, nous avons annoncé la création de Reach, le plus récent groupe de ressources de TELUS, qui a pour objectif de favoriser la diversité dans le cadre du processus décisionnel et de mettre en lumière les problèmes systémiques qui touchent particulièrement la communauté noire, et ce, de façon disproportionnée. En collaboration avec Reach, nous continuerons de faire entendre davantage la voix des collectivités marginalisées en leur fournissant des ressources, en leur offrant des programmes d'éducation, en favorisant l'action, en accroissant les communications et en célébrant l'héritage des membres de l'équipe faisant partie de la communauté noire, notre objectif étant de rejoindre chaque membre de l'équipe, d'assurer un dialogue, de créer un partenariat et de favoriser la croissance.

En avril 2021, nous sommes devenus la première société de télécommunications nationale au Canada à avoir établi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») fondés sur des données scientifiques et approuvés par l'initiative Science Based Targets (la « SBTi »). La SBTi est un partenariat entre CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature, qui vise à mobiliser les sociétés en vue d'établir des objectifs fondés sur des données scientifiques et d'accroître leur avantage concurrentiel dans le cadre de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En mai 2021, nous avons fait évoluer notre mouvement de bénévolat international créé il y a 16 ans, connu sous l'appellation Journées du bénévolat de TELUS, qui s'appelle désormais Journées pour un #FuturMeilleur de TELUS. Plus de 55 000 employés de TELUS, employés retraités, membres de la famille et amis ont participé à ces journées, contribuant au don de 1,3 million d'heures de bénévolat fait par l'équipe de TELUS durant l'exercice.

En mai 2021, nous avons investi dans le Black Innovation Fund, un fonds de capital-risque de départ visant à soutenir les entreprises technologiques et les entreprises axées sur les technologies qui sont fondées par des Noirs et sont situées au Canada. Ce Fonds, qui tire parti du soutien que nous accordons au DMZ Black Innovation Program de l'Université Ryerson, aidera à rehausser le profil des entrepreneurs qui représentent une minorité visible.

Le 14 juin 2021, nous avons annoncé l'adoption de notre cadre des obligations liées au développement durable, une première au Canada, qui aligne notre stratégie de financement sur notre objectif ambitieux d'atteindre la carboneutralité pour l'ensemble de nos activités partout dans le monde d'ici 2030. Ce cadre a été établi conformément aux Principes applicables aux obligations liées au développement durable de 2020 publiés par l'International Capital Market Association. L'entreprise Sustainalytics, une entreprise indépendante de premier plan spécialisée dans la recherche, l'évaluation et l'analyse dans les domaines environnemental, social et de la gouvernance, a procédé à l'examen du cadre et est d'avis qu'il est conforme aux Principes applicables aux obligations liées au développement durable. L'émission de nos billets liés au développement durable à 2,85 % de

série CAF effectuée le 28 juin 2021 constitue la première série d'obligations au Canada offertes aux termes du cadre.

En juin 2021, nous avons renouvelé notre engagement visant à soutenir les petites entreprises canadiennes dans le cadre de notre initiative #AidonsNosPME, qui reconnaît que les propriétaires de petites entreprises ont dû se réinventer et innover tout au long de la pandémie de COVID-19. Au cours de cette deuxième année, nous avons doublé notre engagement et investi 1 million de dollars pour soutenir les petites entreprises et leur offrir du financement, des publicités locales et du mentorat afin de les aider à aller de l'avant.

En juillet 2021, nous avons investi dans Radicle, une société de Calgary qui a développé une plateforme de crédits carbone destinée aux acheteurs et aux vendeurs de crédits carbone.

À l'automne 2021, nous avons fait don de 14 000 sacs à dos contenant des fournitures scolaires essentielles à des écoles locales de partout au Canada afin d'aider les élèves dans le besoin. Entre 2006 et 2021, nous avons fait don de 180 000 sacs à dos dans le cadre de notre programme annuel Des outils pour les jeunes, créant un futur meilleur pour les enfants alors qu'ils retournent en classe.

En septembre 2021, nous avons lancé notre engagement en matière de réconciliation, élaboré en partenariat avec les peuples autochtones de partout au pays, ainsi qu'en soutien à ceux-ci. Notre engagement en matière de réconciliation est centré sur notre désir de fournir aux peuples autochtones le soutien qu'ils souhaitent recevoir de TELUS pour répondre à leurs divers besoins. À cet égard, nous sommes fiers de témoigner notre solidarité aux survivants des pensionnats autochtones, ainsi qu'à leur famille, au moyen d'un engagement de 8 millions de dollars envers la réconciliation en 2021. Ce montant comprend un don de 1 million de dollars visant à numériser, à promouvoir et à distribuer la Couverture des témoins, ainsi que des investissements du Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur, des Comités d'investissement communautaire de TELUS et de la Fondation TELUS pour un futur meilleur.

En novembre 2021, nous avons publié notre Rapport sur la réconciliation et la connectivité des collectivités autochtones 2021, qui constitue une évolution du rapport annuel sur la connectivité et présente des histoires inspirantes illustrant les avantages transformateurs dans les collectivités autochtones nouvellement connectées. Le rapport de 2021 comprend également notre tout premier plan d'action pour la réconciliation avec les Autochtones; nous devenons ainsi la première société de technologies au Canada à s'engager publiquement à mettre en œuvre un tel plan.

En novembre 2021, nous nous sommes engagés à verser 1 million de dollars (y compris un don en nature de 500 000 \$ prenant la forme de services de santé, de services de réseau et de services communautaires) à la Colombie-Britannique pour l'aider à se remettre des événements météorologiques et des inondations sans précédent qui l'ont plongée dans un état d'urgence.

Dans le cadre de notre accord d'achat d'énergie virtuel (« AAEV ») visant l'énergie renouvelable conclu avec la centrale de Brooks I Solar située en Alberta, la production d'électricité solaire s'est élevée à plus de 20,5 GWh en 2021.

Impératif stratégique : Investir dans les ressources internes en vue de créer une culture valorisant un rendement élevé et de garantir une efficacité opérationnelle

Chaque année, nous effectuons un sondage « L'heure juste » qui sert à recueillir des informations confidentielles auprès des membres de notre équipe concernant le milieu de travail qu'offre TELUS afin d'évaluer les progrès que nous avons accomplis aux fins de la création d'une culture fondée sur l'excellence du rendement. Après chaque sondage, les dirigeants partagent les résultats avec les membres de l'équipe; ils ont recours à un processus équitable pour mettre en place et perfectionner des plans d'action axés sur les questions hautement prioritaires nécessitant des améliorations d'après les résultats du sondage. En 2020, l'indice de participation s'est établi à 87 % (en hausse de 3 points de pourcentage par rapport à 2019), soit l'indice le plus élevé obtenu jusqu'à présent (ex æquo avec 2015) et ce, malgré une année sans pareille compte tenu des nombreuses répercussions de la pandémie de COVID-19. Ce résultat en 2020 a permis à TELUS de se classer à nouveau dans la tranche supérieure de 10 % parmi les employeurs à l'échelle mondiale selon notre agence de sondages, Kincentric. En 2021, l'indice de participation s'est établi à 84 %. Ce résultat est encourageant compte tenu de l'environnement hautement concurrentiel et dynamique dans lequel nous travaillons et renforce la culture que les membres de notre équipe ont forgée ensemble. En 2021, TELUS a été l'organisation la plus engagée à l'échelle mondiale par rapport aux organisations de taille et de composition comparables, selon notre agence de sondages, Kincentric.

5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

5.1 Qui nous sommes

TELUS est une société dynamique spécialisée en technologies des communications et un chef de file mondial dans son secteur, qui offre un vaste éventail de produits et de services, y compris des services mobiles, de transmission de données et de la voix, IP, de télévision, de vidéo, de divertissement et de sécurité sur nos réseaux primés. Notre vocation sociale vise à exploiter le potentiel de notre technologie de pointe et de notre compassion pour produire des changements sociaux et des retombées remarquables sur le plan humain. La priorité que nous accordons aux clients transparaît dans toutes nos sphères d'activités et nous a valu de devenir un chef de file indéniable de la fidélisation et de l'excellence du service à la clientèle.

TELUS Santé est un chef de file mondial dans le secteur des soins de santé et fournit aux employés et à leur famille des solutions préventives de soins de santé et de bien-être. Notre équipe TELUS, de concert avec nos 100 000 professionnels de la santé, tire parti des solides capacités numériques et d'analytique des données de TELUS, combinées à notre service à la clientèle hors pair, afin d'améliorer de façon marquée les soins curatifs, préventifs et en santé mentale pour 68 millions de personnes couvertes, et dont le nombre ne cesse de croître, partout dans le monde.

TELUS Agriculture & Biens de consommation, le plus important fournisseur de solutions et d'informations numériques en son genre, permet de rendre efficiente et durable la production, de la semence au magasin, et aide à améliorer la salubrité et la qualité des aliments et d'autres biens d'une manière qui est retraçable jusqu'aux consommateurs finaux.

TELUS International est un chef de file mondial en matière d'expérience client numérique qui conçoit, construit et fournit des solutions de prochaine génération, notamment en matière d'intelligence artificielle et de modération de contenu, pour des marques mondiales et révolutionnaires de marchés verticaux à forte croissance, y compris les secteurs des technologies et des jeux, des communications et des médias, du commerce électronique et des technologies financières.

En 2022, nous avons généré 18,4 milliards de dollars de produits d'exploitation et d'autres produits et comptons environ 18,0 millions d'abonnés, dont environ 9,7 millions d'abonnés des téléphones mobiles, 2,5 millions d'abonnés des appareils mobiles connectés, 2,4 millions d'abonnés des services Internet, 1,3 million d'abonnés des services de télévision, 1,1 million d'abonnés des services résidentiels de transmission de la voix et 1,0 million d'abonnés des services de sécurité.

a) Organisation

Veillez vous reporter à la *rubrique 5, Analyse des résultats d'exploitation* de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes et qui décrit nos secteurs opérationnels à présenter : TTech et Expérience client propulsée par le numérique (« ECPN ») de TELUS International.

b) Notre stratégie

Veillez vous reporter à la *rubrique 2, Activités principales et stratégie* de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes.

c) Survol des activités

Veillez vous reporter à la *rubrique 4, Capacités* de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes et qui décrit nos principaux marchés, produits et services ainsi que nos réseaux de distribution.

Nos actifs et ressources, y compris les employés, la marque et les méthodes de distribution, les immobilisations corporelles (comme nos réseaux de télécommunications et installations de réseaux), les immobilisations corporelles (comme les marques et les licences du spectre sans fil) et un survol de nos activités à l'étranger sont abordés à la *rubrique 4.2, Ressources opérationnelles* du rapport de gestion annuel 2022.

Pour obtenir de l'information sur les produits d'exploitation et d'autres informations financières sur nos deux derniers exercices en ce qui a trait à nos activités de services mobiles et fixes, se reporter à la *rubrique 5.4, Secteur Solutions technologiques de TELUS* et, en ce qui concerne ECPN, se reporter à la *rubrique 5.5, Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International* du rapport de gestion annuel 2022.

Un survol du contexte économique canadien et de l'industrie des télécommunications figure à la *rubrique 1.2, Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités* et à la *rubrique 9, Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires* du rapport de gestion annuel 2022. Les tendances saisonnières qui nous ont touchés sont décrites à la *rubrique 5.2, Sommaire des résultats trimestriels consolidés, tendances et compte rendu des résultats du*

quatrième trimestre et à la rubrique 5.4, Secteur Solutions technologiques de TELUS du rapport de gestion annuel 2022.

d) Environnement concurrentiel

Veillez vous reporter à la rubrique 4.1, Principaux marchés et concurrents et à la rubrique 10.4, Environnement concurrentiel de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes.

e) Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement

Nous accordons la priorité aux pratiques commerciales durables et responsables et à la prise de décisions maintenant un juste équilibre entre croissance économique et l'atteinte de résultats positifs sur les plans social et environnemental. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur notre approche en matière de durabilité et sur notre vocation sociale dans notre rapport annuel sur les enjeux ESG et la durabilité à l'adresse <https://www.telus.com/fr/social-impact>.

f) Relations avec les employés

Veillez vous reporter à la rubrique 4.2, Ressources opérationnelles de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes.

5.2 Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques : rapport sur les possibilités et risques liés au climat

Nous reconnaissons que les possibilités et les risques liés au climat pourraient avoir des répercussions financières directes ou indirectes sur nos activités, et notre objectif est de présenter en toute transparence l'incidence de ces possibilités et risques sur notre stratégie et nos activités. Nous appuyons le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GTIFCC ») et communiquons ci-après de l'information pertinente relative aux changements climatiques en conformité avec les recommandations du GTIFCC publiées en juin 2017. Cette information est divisée en quatre rubriques conformément au guide du GTIFCC : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, et Paramètres et cibles. Elle présente une vue d'ensemble de la façon dont nous comprenons et gérons les possibilités et les risques associés aux changements climatiques chez TELUS.

a) Gouvernance

Nous avons des pratiques bien établies en matière de gouvernance de la durabilité, position qui vient seconder nos efforts envers la gérance environnementale et la conscience sociale responsable.

Supervision par le conseil des possibilités et des risques liés au climat

Notre conseil d'administration (« conseil ») est responsable de l'administration de la société, ce qui comprend la supervision de la gestion des risques d'entreprise. Lors de ses réunions trimestrielles, notre conseil examine des rapports et discute de stratégies, de progrès et de cibles d'entreprise, en plus d'aborder les risques émergents et les possibilités sur le plan de l'innovation, notamment la façon dont la technologie peut nous aider à faire face à des phénomènes météorologiques extrêmes.

Le comité de gouvernance (« CG ») de notre conseil examine et surveille, pour le compte du conseil, l'approche, la planification et les communications de la société à l'égard de la durabilité et des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), et il examine le rapport annuel de la société sur la durabilité et les enjeux ESG, ainsi que d'autres informations connexes, et en fait la recommandation au conseil aux fins d'approbation. Nos équipes Durabilité et environnement et Gestion des risques d'entreprise fournissent au CG des rapports trimestriels. Ces rapports contiennent des renseignements importants concernant nos risques environnementaux et liés au climat ainsi que nos activités de conformité connexes. Le CG supervise également les possibilités liées au climat lorsqu'elles se présentent ou sont repérées, et ces possibilités font l'objet de discussions au cours des réunions trimestrielles du CG.

Notre processus de planification de la relève visant le conseil comprend une évaluation permanente des compétences des membres du conseil qui permet au CG et au conseil de dégager d'éventuelles lacunes dans les aptitudes et compétences considérées comme les plus pertinentes pour la société. Dans le cadre de ce processus, il est demandé aux membres du conseil de donner des précisions sur leur formation ou leur expérience en matière de durabilité, d'environnement et de gestion des risques liés au climat.

Supervision par la direction des possibilités et des risques liés au climat

Notre chef de la direction et notre équipe de haute direction sont responsables de la mise en œuvre de l'orientation stratégique de nos programmes en matière de durabilité, ce qui comprend l'évaluation et la gestion des risques liés au climat, l'atténuation de ceux-ci ainsi que le repérage de possibilités liées au climat.

Notre équipe Durabilité et environnement relève de notre premier vice-président et trésorier, qui est responsable de l'élaboration et de la gouvernance de notre stratégie en matière de durabilité.

L'équipe Durabilité et environnement cherche à évaluer des possibilités et des risques liés au climat en intégrant des questions de durabilité, en mettant en œuvre des projets dans l'ensemble de l'entreprise, en offrant des formations et des séances de sensibilisation à l'interne et en gérant notre système de gestion environnementale (SGE), lequel est certifié ISO 14001:2015 au Canada. Ce processus comprend l'établissement de références par des évaluations formelles et informelles de l'importance relative des risques, l'analyse de données et de scénarios, la prise en considération des commentaires des parties intéressées à l'interne et à l'externe et l'examen du cadre réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités.

Alors que nous nous efforçons d'atténuer l'impact climatique de nos activités, nous intégrons également les considérations d'ordre climatique dans nos processus de développement de produits et d'innovation dans l'ensemble de nos activités, y compris dans les nouveaux secteurs tels que TELUS Santé et TELUS Agriculture & Biens de consommation. Au fur et à mesure que nous améliorons nos produits actuels et en créons de nouveaux, nous nous efforçons de tenir compte des possibilités et risques pertinents liés au climat pour nous adapter à notre avenir à faibles émissions de carbone.

De plus, nous lions notre rendement organisationnel en matière de durabilité à la rémunération par l'intermédiaire des cartes de pointage de la société, qui ont une incidence sur la structure des primes de rendement dans l'ensemble de la société. L'indice de socio-capitalisme au sein de la carte de pointage comprend des paramètres qui mesurent notre rendement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des paramètres sur les répercussions sociales. En outre, la structure des primes de rendement de l'équipe Durabilité et environnement est liée de façon générale à nos objectifs en matière d'environnement pour 2025 et 2030.

b) Stratégie

Repérer les risques liés au climat à court, à moyen et à long terme.

Chaque année, nous repérons des risques physiques liés au climat et des risques liés à la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone, et nous sommes exposés à de tels risques. Les risques physiques liés au climat sont ceux qui découlent de la gravité croissante et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, de la hausse des températures mondiales et d'autres changements climatiques chroniques dans le cadre de nos activités, y compris en ce qui a trait à notre chaîne d'approvisionnement, et dans nos collectivités. Nous repérons des risques transitoires tels que ceux liés aux changements climatiques, y compris les répercussions des modifications apportées aux politiques ou de la mise en œuvre de technologies à faible émission.

Nous avons repéré certains risques physiques et transitoires liés au climat qui pourraient avoir des répercussions sur nos activités à court-terme (un an à cinq ans), notamment la réglementation relative au carbone, y compris la tarification du carbone touchant nos activités et notre chaîne de valeur; la hausse de la demande en énergie et ses répercussions environnementales et financières; ainsi que la demande croissante des clients et des parties prenantes pour des solutions à faibles émissions de carbone.

Nous avons repéré certains risques physiques et transitoires liés au climat qui pourraient avoir des répercussions sur nos activités à moyen et à long terme (plus de cinq ans), notamment les perturbations directes et indirectes des chaînes d'approvisionnement, y compris les hausses des prix; la fiabilité et la résilience des infrastructures critiques; et les répercussions financières découlant du fait de ne pas atteindre nos objectifs liés au climat, comme ceux inclus dans nos obligations liées au développement durable.

Repérer les possibilités liées au climat à court, à moyen et à long terme.

Grâce à des réseaux de classe mondiale, à une approche accordant la priorité aux clients et à des mesures avantageuses pour les actionnaires, nous visons à améliorer la vie des Canadiens et de nos collectivités tout en procurant de solides rendements aux actionnaires. Notre stratégie d'entreprise nous permet de saisir agilement les occasions, y compris celles qui s'inscrivent dans l'adaptation aux risques climatiques croissants et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. De plus, notre équipe Durabilité et environnement recherche régulièrement des occasions d'investir dans des technologies liées au climat, de réaliser des essais et de rechercher de nouvelles occasions qui ne présentent pas de risque financier pour réduire nos émissions de GES.

Nos investissements commerciaux sont reliés à la connexion numérique de la population dispersée de notre pays; en conséquence, nous attirons des clients qui cherchent à réduire leur empreinte carbone. En outre, nous continuons à mettre l'accent sur les investissements dans l'optimisation du réseau, les mises à niveau des infrastructures, la réduction de l'espace immobilier et la modernisation de l'éclairage afin de favoriser des économies futures et des réductions absolues de consommation d'énergie.

Voici certains exemples de possibilités liées au climat que nous poursuivons à l'heure actuelle :

- Nous avons l'objectif à l'échelle de l'entreprise de combler 100 % de nos besoins en électricité à partir de sources renouvelables ou à faibles émissions d'ici 2025 et, en vue d'atteindre cet objectif, nous avons

conclu quatre AAEV totalisant plus de 167 MW de capacité d'énergie renouvelable avec des promoteurs de projets d'énergie éolienne et solaire en Alberta.

- Nous avons construit un réseau à large bande qui permet à nos clients de vivre et de travailler à l'endroit de leur choix tout en minimisant leur empreinte environnementale liée aux déplacements et en optimisant leur productivité.
- Depuis plus de dix ans, TELUS Santé travaille en collaboration avec les autorités sanitaires, des partenaires dans les collectivités et des parties intéressées pour construire un système de santé plus durable mettant à profit les pouvoirs de la technologie. TELUS Santé offre des produits de santé qui permettent aux clients de communiquer virtuellement avec les fournisseurs de soins de santé, ce qui améliore l'efficacité des services offerts, limite les répercussions des déplacements physiques sur le climat et augmente l'accessibilité des services de prévention et de bien-être pour ceux qui cherchent à les obtenir.
- TELUS Agriculture & Biens de consommation offre des solutions novatrices destinées à favoriser un secteur de l'agriculture durable au moyen de la technologie, en reliant de façon sécuritaire la chaîne de valeur alimentaire et en mettant à profit des données pour améliorer les efficacités, la production et les rendements.
- TELUS poursuit le développement de nouveaux bâtiments certifiés LEED qui intègrent de la technologie de premier ordre, des solutions durables et efficaces d'un point de vue énergétique et des styles de travail contemporains. Récemment, nous avons ouvert les portes de TELUS Sky, notre dernier bâtiment certifié LEED platine, situé au centre-ville de Calgary.
- Nous continuons de faire croître notre programme Styles de travail, qui permet à plus de 90 % des membres de notre équipe nationale de travailler de la maison, réduisant ainsi les émissions de GES associées aux déplacements.

En plus d'améliorer les possibilités susmentionnées, nous continuerons à élaborer des solutions environnementales et à faibles émissions de carbone, rendues possibles par nos réseaux, de moyen à long terme (plus de cinq ans) pour nos clients et nos collectivités. Par exemple, par l'intermédiaire de TELUS Capital de risque et du Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur, nous investissons dans des entreprises en démarrage responsables qui apportent des changements sociaux et environnementaux afin de rendre le monde meilleur.

Analyses de scénarios

Nous procédons à des analyses de scénarios afin de mieux comprendre la résilience de notre stratégie d'entreprise en fonction de divers scénarios climatiques. La réalisation de cette analyse et la communication des résultats des divers scénarios nous aident à déterminer comment nos activités pourraient nous préparer à faire face aux changements climatiques, et nous aident à les atténuer, au fur et à mesure que de nouvelles réglementations ou technologies relatives au climat ou d'autres éléments connexes sont mis au point et évoluent. De plus, ces analyses nous aident également à repérer de nouvelles possibilités liées au climat pour notre entreprise et nous aident à informer nos parties intéressées du positionnement de notre organisation compte tenu de ces risques et possibilités.

En 2022, nous avons entrepris une évaluation d'analyses de scénarios qualitative exhaustive à l'égard de nos activités directes (à l'exception de nos activités en amont et en aval) de concert avec un tiers indépendant afin de mieux nous aligner sur les recommandations du GRIFFCC. Nous avons divisé l'évaluation entre l'évaluation des possibilités et des risques transitoires liés au climat et celle des risques physiques liés au climat.

1) Évaluation des possibilités et des risques transitoires liés au climat

Les mesures qui suivent ont été prises afin de répertorier, de prioriser et d'évaluer les possibilités et les risques transitoires qui sont susceptibles de nous toucher dans différents scénarios de réchauffement dans l'avenir :

- 1) Élaboration de la liste exhaustive – Nous avons d'abord dressé une liste exhaustive des risques et des possibilités en fonction de nos activités commerciales, analyses de pairs et capacités de connaissances internes et des tendances émergentes. Nous avons ainsi obtenu une liste exhaustive de 21 possibilités et risques transitoires qui ont été évalués pour délimiter les répercussions potentielles (financières, réputationnelles et du marché) sur nos activités.
- 2) Priorisation – Ces 21 possibilités et risques transitoires ont été évalués en fonction des trois paramètres suivants :
 - i) Vraisemblance – la probabilité que se réalise chaque risque ou possibilité
 - Réalisation à l'heure actuelle ou devrait se réaliser avec une quasi-certitude
 - Risque inhérent à l'industrie en raison d'influences externes
 - Compréhension précise du lieu et du moment où l'événement se réaliserait

- Réalisation probable dans les 18 prochains mois
 - Compréhension générale du lieu et du moment où l'événement se réaliserait
- Réalisation improbable dans les 18 prochains mois
 - Compréhension générale du lieu et du moment où l'événement se réaliserait

ii) Conséquences – l'ampleur des répercussions si l'événement se réalisait

- Répercussions financières importantes
 - Risque : amendes imposées par des organismes de réglementation ou couverture médiatique provinciale prolongée éventuelles ayant une incidence sur la marque/réputation
 - Possibilité : incidence positive importante sur la marque/réputation
- Répercussions financières modérées
 - Risque : obligations de déclaration d'information externes, rupture de contrat ou couverture médiatique régionale éventuelles ayant une incidence sur la marque/réputation
 - Possibilité : incidence positive modérée sur la marque/réputation
- Faibles répercussions financières
 - Risque : obligations de déclaration d'information internes, manquement aux politiques de la société ou couverture médiatique locale éventuelles ayant une incidence sur la marque/réputation
 - Possibilité : incidence positive faible sur la marque/réputation

iii) Rapidité – vitesse des répercussions

Cette évaluation a entraîné l'attribution d'une cote de risque globale à chacun des 21 possibilités et risques transitoires, lesquels ont été classés de façon générale comme étant faibles, moyens et élevés pour en indiquer l'importance. L'ensemble de ces estimations ont été rajustées pour tenir compte de l'inflation.

- 3) Évaluation quantitative initiale – Par la suite, nous avons évalué l'incidence quantitative de l'un des risques susmentionnés, soit la tarification du carbone, puisque les données pour ce risque sont facilement accessibles. Ce risque a été évalué dans le cadre des deux scénarios climatiques et horizons temporels et le résultat a été intégré à l'évaluation qualitative. Les scénarios climatiques sélectionnés pour cette étape étaient ceux de la Banque du Canada, lesquels exposent les conséquences que ces risques auraient sur l'économie et le système financier du Canada, et étaient les plus pertinents pour nous compte tenu du fait que la quasi-totalité de nos activités sont exercées au Canada. La Banque du Canada a élaboré ses scénarios à l'échelle du pays en s'inspirant des modèles du Réseau pour le verdissement du système financier (*Network for Greening the Financial System*) (« NGFS ») et s'est assurée qu'ils sont bien alignés sur les scénarios du NGFS. Les politiques de 2019 et de carboneutralité en 2050 (1,5 °C) de la Banque du Canada ont été prises en considération pour obtenir le plus vaste éventail de résultats climatiques possibles. Nous avons ensuite mis à jour le scénario des politiques de 2019 pour y inclure les données sur la tarification du carbone tirées de l'Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone, ce qui nous a donné le scénario relatif aux politiques de maintien du statu quo (« MSQ »).

Les paramètres ci-après sont ceux qui ont été utilisés pour réaliser l'évaluation quantitative.

Choisir des trajectoires de transition plausibles	Modèle climatique	Trajectoires de transition	Description	Justification
	Banque du Canada	Politiques de 2019	Un scénario conforme aux politiques climatiques de 2019 qui ont déjà été mises en place ou annoncées.	Établir la base de référence pour quantifier les risques transitoires à partir du prix variable (en dollars) du carbone.
		Carboneutralité en 2050 (1,5 °C)	Des politiques immédiates ambitieuses pour limiter le réchauffement mondial moyen à 1,5 °C, qui comprennent les engagements actuels de certains pays en vue d'atteindre la carboneutralité.	Permettre l'étude d'un scénario de transition ambitieux qui fait l'objet d'un projet pilote de la Banque du Canada et du Bureau du surintendant des institutions financières afin d'évaluer le risque lié à la transition climatique.

Les répercussions financières du risque lié à la tarification du carbone ont été estimées en multipliant le prix du carbone prévu avec le volume d'émissions prévu dans le cadre des deux scénarios. On s'attend à ce que le prix du carbone dans le scénario de carboneutralité soit considérablement plus élevé que celui dans le scénario des politiques actuelles. En atteignant nos cibles de réduction des émissions, nous pourrions être en mesure de réduire considérablement notre risque lié à la tarification du carbone à la fois à court et à long termes. Les résultats de cette analyse nous ont permis de déterminer les cotes en matière de vraisemblance et de conséquences dans le cadre de l'évaluation qualitative.

- 4) Évaluation qualitative – Les risques et les possibilités présélectionnés (de l'étape 2 ci-dessus) ont été évalués en fonction des deux scénarios climatiques afin de mesurer leur incidence globale sur nos activités à moyen terme (2030) et à long terme (2050). Les scénarios climatiques de la Banque du Canada relatifs aux politiques de MSQ et à la carboneutralité (1,5 °C) ont été utilisés dans le cadre de l'évaluation qualitative.
- Les deux scénarios climatiques ont été choisis afin que les résultats futurs soient suffisamment diversifiés.
 - Des paramètres clés comme, entre autres, les modifications des politiques, les évolutions technologiques et la disponibilité des technologies, le bouquet énergétique et la dynamique du marché des marchandises ont été examinés de façon distincte pour aider à définir les trajectoires de développement et les tendances au cours de la période évaluée.
 - Les tendances ont été étudiées d'après la présélection pour évaluer la façon dont elles sont susceptibles d'évoluer dans l'avenir ainsi que leurs répercussions sur nous.

Veillez noter que ces scénarios sont un outil d'évaluation d'un futur présentant deux scénarios climatiques opposés, de façon à ce que nous puissions déterminer les risques et possibilités plausibles et planifier pour la résilience. Il ne s'agit pas de prédictions du futur.

Risques de 2030					
Sous-catégorie	Description	Scénario	Vraisemblance	Conséquence	Cote de risque
Politiques et juridiques	Prix du carbone accru et/ou incertains, y compris les répercussions indirectes des coûts du carbone	Politiques de MSQ	Ce scénario comprend l'Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone et, par conséquent, la vraisemblance est élevée.	Le prix utilisé dans le cadre de l'Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone pour 2030 est de 170 \$ par tonne. Si nos émissions demeurent constantes, des répercussions financières modérées sont à prévoir. Cependant, les répercussions financières du prix du carbone seraient indirectes par le truchement de la hausse des coûts des biens et des services puisque nous ne sommes pas directement réglementés par le mécanisme de tarification.	Moyen
		Carboneutralité	Ce scénario démontre que la vraisemblance de la mise en place d'un prix du carbone est élevée.	Le prix du carbone estimatif tiré du scénario de carboneutralité est supérieur à celui du scénario relatif aux politiques de MSQ, mais notre analyse démontre qu'il pourrait tout de même en résulter des répercussions financières modérées. Comme nous l'avons noté précédemment, les répercussions financières du prix du carbone seraient indirectes puisque nous ne sommes pas directement réglementés par le mécanisme de tarification.	Moyen

Marchés	Bouleversements des prix et de l'approvisionnement au sein des marchés de l'énergie et des marchandises	Politiques de MSQ	Il est fort probable que les prix du pétrole, du gaz et de l'électricité augmentent en raison du maintien de la demande visant des carburants classiques et des marchandises, qui est influencée par la dynamique approvisionnement limité/demande croissante ainsi que par les incitatifs limités en faveur de solutions de remplacement plus durables.	Des répercussions financières modérées pourraient être à prévoir étant donné qu'il est prévu que les prix du carburant augmentent, mais cette hausse des prix est atténuée par les AAEV que nous avons conclus et les mesures que nous avons mises en place au chapitre de l'efficacité.	Moyen
		Carboneutralité	Il est fort probable que les marchés de l'énergie et des marchandises soient touchés par des vents contraires d'ordre économique découlant des mesures prises en réponse aux émissions de carbone (taxe sur le carbone). Les prix sur le marché pourraient également évoluer, soutenus par les politiques et les investissements croissants dans les technologies à faibles émissions de carbone.	Des répercussions financières modérées pourraient être à prévoir (plus importantes que celles du scénario des politiques de MSQ), lesquelles pourraient découler de la volatilité de l'approvisionnement en carburant, des coûts liés à une taxe sur le carbone élevée ou de la hausse des prix du carburant. Toutefois, cette hausse des prix est atténuée par nos AAEV et mesures au chapitre de l'efficacité.	Moyen
Réputation	Réputation ternie auprès des investisseurs en raison de notes ESG inférieures	Politiques de MSQ	La vraisemblance est moyenne étant donné qu'il existe des cadres de notation au sein du marché visant à souligner et à reconnaître les pratiques de gestion exemplaires des enjeux ESG, et ceux-ci sont peu susceptibles d'être rehaussés considérablement à court terme.	Bien que nous ayons déjà adopté des pratiques exemplaires en matière de communication de l'information, des attentes accrues pourraient entraîner de faibles coûts supplémentaires et avoir une incidence sur notre réputation.	Faible
		Carboneutralité			Faible

Possibilités de 2030					
Marchés	Investissement dans l'énergie renouvelable	Politiques de MSQ	D'importants facteurs qui déterminent le marché, tels que les politiques et la réglementation, émanent en appui à l'adoption de l'énergie renouvelable. En parallèle, les prix de l'électricité devraient augmenter de façon modérée et, par conséquent, il est moyennement probable que des répercussions positives découlent du fait que nos AAEV ont été conclus à un prix initial peu élevé.	En accédant au marché à un stade préliminaire, nous avons été en mesure de conclure des AAEV à faible prix. Étant donné qu'il est prévu que les prix de l'électricité continueront d'augmenter de façon modérée à court terme, nous pourrions être en mesure de maintenir des flux de trésorerie positifs découlant de la variation des prix des AAEV, ce qui entraînerait possiblement des répercussions financières modérées. Toutefois, une modélisation plus poussée serait nécessaire pour comprendre pleinement l'étendue de cette possibilité.	Moyen
		Carboneutralité	Les politiques devraient soutenir le recours à l'énergie renouvelable. Il est fort probable que le coût de l'énergie renouvelable augmente légèrement à court terme alors que l'offre commence à rattraper la demande, et les prix de l'électricité devraient augmenter davantage que ceux prévus dans le scénario de MSQ en raison de la plus grande demande prévue.	En accédant au marché à un stade préliminaire, nous avons été en mesure de conclure des AAEV à faible prix. Étant donné qu'il est prévu que les prix de l'électricité continueront d'augmenter de façon modérée à court terme, nous pourrions être en mesure de maintenir des flux de trésorerie positifs découlant du delta des prix des AAEV, ce qui entraînerait possiblement des répercussions financières modérées. Dans le cadre de ce scénario, la demande pour les AAEV est susceptible d'être plus grande et, par conséquent, le delta des prix serait moindre. Toutefois, une modélisation plus poussée serait nécessaire pour comprendre pleinement l'étendue de cette possibilité.	Moyen
Marchés	Changement des préférences des consommateurs en faveur de nos services en raison de notre excellente réputation en matière de rendement lié au climat	Politiques de MSQ	La sensibilisation des consommateurs à l'égard des enjeux ESG devrait s'accroître, les gouvernements et les marchés continuant d'inciter la prise de mesures liées au climat. Cependant, à court terme, il est probable que les préférences des consommateurs soient axées davantage sur l'obtention de services et de produits de grande valeur et à faible coût. Par conséquent, il est moyennement probable que cette possibilité se réalise.	Nous avons la possibilité de répondre à la demande des clients, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur notre part de marché, nos résultats et la perception du marché. Toutefois, cela peut donner lieu à une faible hausse du nombre de clients, des produits et de la part de marché à court terme.	Faible
		Carboneutralité			Faible

Risques de 2050					
Sous-catégorie	Description	Scénario	Vraisemblance	Conséquence	Cote de risque
Politiques et juridiques	Prix du carbone accrus et/ou incertains, y compris les répercussions indirectes des coûts du carbone	Politiques de MSQ	Le scénario des politiques de MSQ comprend l'Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone. Bien qu'il n'ait pas été précisé s'il y aura un prix du carbone après 2030, nous présumons que tel sera le cas et que les répercussions seront importantes.	Le prix utilisé (170 \$ par tonne) est celui qui est inclus dans l'Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone pour 2030 et, dans notre analyse, nous avons maintenu cette valeur constante jusqu'en 2050. Si nos émissions demeurent constantes, des répercussions financières modérées pourraient être à prévoir. Cependant, les répercussions financières du prix du carbone seraient indirectes par le truchement de la hausse des coûts des biens et des services puisque nous ne sommes pas directement réglementés par le mécanisme de tarification.	Moyen
		Carboneutralité	Il est fort probable qu'un prix du carbone soit en place au Canada en 2050 dans le cadre du scénario de carboneutralité, étant donné qu'un prix est toujours inclus dans le modèle.	Entre 2030 et 2050, on estime que les prix du carbone doubleront, ce qui entraînerait des répercussions financières d'une grande ampleur. Comme nous l'avons noté précédemment, les répercussions financières du prix du carbone seraient indirectes puisque nous ne sommes pas directement réglementés par le mécanisme de tarification.	Élevé
Marchés	Bouleversements des prix et de l'approvisionnement au sein des marchés de l'énergie et des marchandises	Politiques de MSQ	Il est fort probable que les marchés de l'énergie et des marchandises (en particulier le pétrole et le gaz) fassent l'objet d'une hausse des prix. Cependant, le coût de l'électricité devrait diminuer à compter de 2030, selon le modèle des deux scénarios.	De faibles répercussions financières globales pourraient être à prévoir en raison de la diminution prévue des coûts de l'électricité dans ce scénario, compte tenu de notre consommation. Cette diminution est légèrement neutralisée par la hausse prévue des coûts du pétrole et du gaz en 2050.	Faible
		Carboneutralité	Il est moyennement probable que les marchés de l'énergie et des marchandises soient touchés par une baisse de la demande visant du carburant, ce qui entraînerait une baisse des prix du carburant pour nous, de même qu'une diminution des coûts de l'électricité.	De faibles répercussions financières pourraient être à prévoir du fait de la diminution prévue des coûts de l'électricité, compte tenu de notre consommation.	Faible

Réputation	Réputation ternie auprès des investisseurs en raison de notes ESG inférieures	Politiques de MSQ	La vraisemblance est moyenne étant donné qu'il existe des cadres de notation au sein du marché visant à souligner et à reconnaître les pratiques de gestion exemplaires des enjeux ESG, et ceux-ci sont peu susceptibles d'être rehaussés considérablement à long terme.	Bien que nous ayons déjà d'excellentes pratiques en matière de communication de l'information, les attentes accrues des investisseurs et des parties prenantes pourraient entraîner des coûts supplémentaires et avoir une incidence modérée sur notre réputation.	Moyen
		Carboneutralité	Les investisseurs sont très susceptibles d'accorder une plus grande importance à ces notes dans l'avenir en vue d'évaluer les risques et possibilités pour leurs portefeuilles. De plus, d'autres parties prenantes peuvent utiliser ces notes pour analyser les possibilités au chapitre de la mobilisation.	Bien que nous ayons déjà d'excellentes pratiques en matière de communication de l'information, les attentes des investisseurs et des parties prenantes pourraient s'accroître dans ce scénario, ce qui entraînerait des répercussions financières et réputationnelles modérées.	Moyen
Possibilités en 2050					
Marchés	Investissement dans l'énergie renouvelable	Politiques de MSQ	Les coûts croissants de l'énergie renouvelable devraient ralentir en raison d'un plus grand soutien du marché et des politiques en faveur du recours à l'énergie renouvelable. Par conséquent, il est fort probable qu'un rendement positif découle de la conclusion anticipée d'AAEV.	Étant donné qu'il est prévu que les prix de l'électricité diminueront à long terme, le delta entre les AAEV nouvellement conclus et les prix de l'électricité du marché pourrait diminuer au fil du temps. Ainsi, les répercussions financières positives devraient diminuer en conséquence, mais il est probable qu'elles aient une faible incidence.	Faible
		Carboneutralité	L'électrification rapide des industries combinée aux engagements du gouvernement fédéral en matière de carboneutralité fera en sorte que l'énergie renouvelable ou l'électricité à faibles émissions de carbone sera la norme du marché d'ici 2050, ce qui signifie qu'il est moyennement probable que les prix de l'électricité diminuent davantage vers 2050 que ce qui est prévu dans le scénario de MSQ.	Étant donné qu'il est prévu que les prix de l'électricité diminuent à long terme dans ce scénario, nous pourrions enregistrer des flux de trésorerie positifs inférieurs puisque la différence entre le prix de détail de l'énergie et le prix prévu dans l'AAEV pourrait diminuer. Les nouveaux AAEV conclus à l'approche de 2050 pourraient générer des flux de trésorerie positifs supérieurs en raison de la stabilisation/diminution des coûts des technologies, et leurs répercussions cumulatives devraient être faibles.	Faible

Marchés	Changement des préférences des consommateurs en faveur de nos services en raison de notre excellente réputation en matière de rendement lié au climat	Politiques de MSQ	Il est moyennement probable que la sensibilisation des consommateurs et la surveillance des entreprises évoluent à long terme. Toutefois, cette surveillance serait principalement contenue par l'atteinte d'un rendement constant des entreprises et une prestation de première qualité, en plus du maintien d'un accent sur le rendement lié au climat.	Nous avons la possibilité de répondre à la demande des clients, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur notre part de marché, nos résultats et la perception du marché, et probablement entraîner des répercussions modérées.	Moyen
		Carboneutralité	Il est fort probable que les attentes des parties prenantes et leur sensibilisation seront axées sur la réalisation des engagements en matière de carboneutralité en 2050, et, par conséquent, les préférences des consommateurs sont susceptibles de s'aligner considérablement davantage sur la durabilité, une meilleure gestion et responsabilisation, et des pratiques d'entreprise transparentes.	Notre excellente performance en matière de durabilité d'entreprise et de climat entraînerait des retombées positives pour notre réputation et notre marque. Une hausse du nombre de nos clients et de nos produits est également possible et pourrait se traduire par une hausse modérée de nos produits.	Moyen

2) Évaluation des risques physiques liés au climat

L'analyse de scénarios comprenait également une évaluation des risques physiques liés au climat, laquelle était axée sur nos actifs. La détermination de nos actifs clés a fait partie de la portée de cette évaluation. Le point de départ a été l'évaluation de plus de 21 000 actifs, ainsi que de l'information servant à déterminer si un actif donné est loué ou nous appartient, son emplacement (adresse et coordonnées), le code d'utilisation du bien et la superficie en pieds carrés. La liste a ensuite été réduite selon les catégories d'actifs et certains actifs ont été évalués à l'égard de leur caractère critique compte tenu d'un certain nombre de facteurs, p. ex., s'il s'agit d'un site essentiel à la technologie mobile 5G. Par la suite, nous avons évalué la valeur des actifs, comme celle d'un immeuble, du contenu et d'une éventuelle interruption des activités. En précisant la portée de l'évaluation, nous avons inclus 149 actifs dans l'évaluation des risques physiques liés au climat, y compris l'ensemble de nos sites critiques.

Notre approche à l'égard de l'évaluation quantitative peut être répartie selon la vraisemblance de la réalisation du risque, la conséquence des répercussions et l'utilisation des résultats tirés de ces deux évaluations pour évaluer de façon qualitative l'ampleur relative des répercussions :

Vraisemblance : La vraisemblance qu'un risque se réalise a été évaluée au moyen des données sur les risques physiques de S&P TruCost. Ces données procurent une note d'exposition au risque physique de catastrophes climatiques à un moment déterminé relativement aux conditions mondiales, indépendamment des caractéristiques de l'actif présent à un emplacement donné. Ces données ont été élaborées afin de fournir aux sociétés un ensemble de données pour les aider à comprendre l'exposition aux risques physiques à l'échelle du portefeuille et à prioriser les actifs au sein du portefeuille.

- Intrants :
 - Données sur l'emplacement des actifs
 - Données sur les scénarios climatiques qui procurent une note d'exposition

Conséquence : Se rapporte à l'importance de l'actif et à l'ampleur des répercussions qui seraient subies si l'actif était mis hors service.

- Intrants :
 - Valeur de l'actif et coûts de l'interruption des activités
 - Type de catastrophe

Cote de risque : Elle comprend la vraisemblance que les risques se réalisent et les conséquences de l'événement qui en découlent.

- Extrants : Une cote de risque qualitative attribuée à chaque actif pour chaque type de catastrophe (très faible, faible, moyen, élevé ou très élevé).

Quatre scénarios sont intégrés dans les données sur les risques physiques de S&P TruCost et sont conformes à différents niveaux de réchauffement. Ces scénarios sont élaborés au moyen des trajectoires des profils socioéconomiques partagés (*Shared Socio-economic Pathways*) (« SSP ») et des profils représentatifs d'évolution de concentration (*Representative Concentration Pathways*) (« RCP ») qui ont été utilisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« GIEC ») dans son sixième et plus récent rapport d'évaluation. Dans le cadre de cette évaluation, nous avons utilisé SSP1 - 2.6 et SSP5 - 8.5 pour obtenir un scénario de changement climatique faible et un scénario de changement climatique important.

- Scénario de changement climatique faible (SSP1 - 2.6) : Un scénario d'atténuation ambitieux dans le cadre duquel les émissions de gaz à effet de serre totales seraient réduites à zéro d'ici 2050, ce qui ferait en sorte que les températures moyennes mondiales augmenteraient de 1,3 à 2,4 °C d'ici 2100, conformément à l'Accord de Paris.
- Scénario de changement climatique important (SSP5 - 8.5) : Un scénario d'atténuation faible dans le cadre duquel les émissions de gaz à effet de serre totales tripleraient d'ici 2075 et les températures moyennes mondiales augmenteraient de 3,3 à 5,7 °C d'ici 2100.

Le tableau qui suit présente les résultats de notre évaluation des risques physiques liés au climat et indique que les inondations et la chaleur extrême sont des dangers hautement prioritaires pour nous. De plus, les feux de forêt sont également une catégorie de risque élevé, sa cote « faible » étant plus élevée que les autres dangers dont la cote est « faible ».

Catastrophe	Vraisemblance				Cote de conséquence	Cote de risque globale			
	Scénario de changement climatique faible		Scénario de changement climatique important			Scénario de changement climatique faible		Scénario de changement climatique important	
	2030	2050	2030	2050		2030	2050	2030	2050
Froid extrême	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
Inondation	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Chaleur extrême	Moyen	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Élévation du niveau de la mer	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Moyen	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible
Stress hydrique	Faible	Faible	Faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible

Catastrophe	Vraisemblance				Cote de conséquence	Cote de risque globale			
	Scénario de changement climatique faible		Scénario de changement climatique important			Scénario de changement climatique faible		Scénario de changement climatique important	
	2030	2050	2030	2050		2030	2050	2030	2050
Feu de forêt	Très faible	Faible	Très faible	Faible	Moyen	Très faible	Faible	Très faible	Faible
Cyclone tropical	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Moyen	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible

c) Gestion des risques

Processus d'identification des risques liés au climat

La gestion efficace des risques est un fondement de notre leadership en matière de durabilité. Nous définissons le risque d'entreprise comme le degré d'exposition associé à l'atteinte d'objectifs stratégiques clés par rapport à l'efficacité et à l'efficience des activités, à la fiabilité et à l'intégrité de l'information financière, au respect des lois, des règlements, des politiques, des procédures et des contrats, et à la protection des actifs dans le cadre d'une culture organisationnelle éthique.

Nous évaluons et gérons les risques liés au climat dans le cadre d'un vaste programme de gestion des risques d'entreprise. Les risques physiques liés au climat ainsi que les risques liés à la transition vers un environnement à faibles émissions de carbone sont intégrés dans notre cadre d'évaluation des risques d'entreprise, lequel sollicite et intègre l'expertise et le point de vue des membres de l'équipe de tous les secteurs et échelons de l'organisation, y compris notre conseil. Nos risques d'entreprise découlent principalement de notre contexte commercial et l'évaluation et l'identification des risques permettent de fixer nos stratégies et nos objectifs commerciaux. Les risques liés au climat, de même que d'autres risques qui font partie de notre registre de gestion des risques d'entreprise, sont examinés chaque trimestre et évalués à l'égard de leurs répercussions anticipées à court, moyen et long terme.

Nous avons également un programme primé de gestion de continuité des activités dans toute l'entreprise, qui s'aligne sur les priorités de la société, notamment prioriser la sécurité des membres de notre équipe, réduire au minimum l'incidence des menaces sur nos installations, sur nos activités commerciales et sur notre chaîne d'approvisionnement, maintenir le service à la clientèle et faire en sorte que nos collectivités demeurent connectées. L'optimisation continue des capacités de reprise après sinistre pour nos réseaux de TI et de télécommunications, laquelle est fondée sur les risques, demeure une priorité clé en vue de prévenir les pannes et de limiter leur incidence sur nos activités et sur nos clients.

Processus de gestion des risques liés au climat

Nous atténuons tous les types de risques, y compris les risques liés au climat, au moyen de modalités contractuelles, de plans d'urgence et d'autres stratégies d'intervention, comme il convient. Nous nous efforçons d'éviter de prendre des risques excessifs dans la mesure du possible et d'aligner les risques sur nos stratégies commerciales, nos objectifs, nos valeurs et notre degré de tolérance à l'égard du risque. L'exposition résiduelle à certains risques est atténuée au moyen de couvertures d'assurance lorsque nous jugeons que de telles couvertures sont efficaces et viables sur le plan commercial. Notre stratégie précise pour la gestion des risques liés au climat comprend trois composantes principales :

- Atténuation : vise la réduction de notre consommation d'énergie et de nos émissions d'équivalents de dioxyde de carbone (eCO₂)
- Adaptation : vise les plans de continuité des activités et le plan de préparation relativement aux répercussions possibles du changement climatique sur nos activités
- Innovation : aide les clients à atteindre leurs objectifs liés au changement climatique grâce à des solutions en matière de produits et services, comme la vidéoconférence.

Le risque lié au temps violent est l'un des aspects principaux de notre cadre de gestion des risques liés au climat et est catégorisé en fonction de ses répercussions sur les membres de l'équipe, sur les installations ou sur la prestation de services. Ces risques sont catégorisés et présentés au comité d'audit du conseil chaque trimestre au cours duquel de tels risques peuvent avoir des répercussions sur les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Nous accordons une priorité croissante aux initiatives d'atténuation visant à composer avec les menaces liées au temps violent, et nous avons mis en œuvre des processus évolués de surveillance météorologique, de notification à l'intention des principales parties intéressées et de gestion des incidents en plus de mettre à jour des stratégies liées aux incidents climatiques qui tirent parti des leçons retenues lors d'événements précédents. Ces mesures visent la planification tant à court terme qu'à long terme.

Atténuation des risques liés au climat à court terme

Chaque semaine, notre Bureau de continuité des affaires de l'entreprise (BCAE) publie un bulletin de temps violent pour tous les territoires en exploitation afin de souligner les événements de temps violent qui pourraient nuire à nos activités, et il surveille quotidiennement les menaces de temps violent et en avise les principales parties intéressées à l'interne au besoin.

Le BCAE tient également des ateliers semestriels de préparation saisonnière afin de nous sensibiliser aux menaces saisonnières prévues et d'améliorer nos démarches pour y faire face. Les ateliers mettent l'accent sur les tendances saisonnières à venir, sur les menaces potentielles et sur la révision des leçons retenues lors d'événements précédents.

Nous maintenons un programme de gouvernance du risque lié aux biens qui repère, évalue, gère et surveille systématiquement les risques liés aux biens dans les installations essentielles de notre réseau. Ce programme aide également à repérer les dangers liés aux catastrophes naturelles.

Atténuation des risques liés au climat à long terme

Nous réalisons des études sismiques et de prévision des crues tous les cinq à sept ans pour repérer les sites les plus vulnérables et aider à l'élaboration de possibles stratégies d'atténuation future. Nous appuyons également diverses municipalités dans le cadre d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques en représentant le secteur des télécommunications lorsqu'il s'agit de déterminer quel pourrait être l'impact de l'évolution des risques découlant des changements climatiques sur la prestation de nos services aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités.

Notre SGE certifié ISO 14001:2015, qui est utilisé pour repérer et contrôler les effets de nos activités sur l'environnement, fait l'objet d'un audit annuel afin d'évaluer sa conformité avec les exigences réglementaires standards applicables.

d) Paramètres et cibles

Paramètres utilisés pour repérer des possibilités et des risques liés au climat

Nous évaluons les possibilités et les risques liés au climat en surveillant et en communiquant nos émissions de GES et notre consommation d'énergie. Nos sources les plus importantes d'émissions de GES et de consommation d'énergie se composent de l'énergie directe et indirecte consommée à l'égard des immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous louons au Canada, des sites des tours cellulaires, de la flotte de véhicules et des génératrices à carburant que nous exploitons. Notre rapport annuel sur les enjeux ESG et la durabilité renferme une divulgation annuelle de notre classification des émissions de GES selon les champs d'application 1, 2 et 3, ainsi que des données et une description de nos réalisations.

Cibles liées au climat

Nous avons fixé les cibles suivantes en 2020 :

- Comblent efficacement 100 % de nos besoins en électricité au moyen de sources renouvelables ou à faibles émissions d'ici 2025.
- Atteindre une carboneutralité nette opérationnelle d'ici 2030.
- Réduire l'intensité de notre consommation d'énergie de 50 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019.
- Nous engager à établir des cibles fondées sur des données scientifiques en 2021.

En 2021, l'initiative Science-based Target (iSBT) a approuvé nos cibles fondées sur des données scientifiques, qui comprennent les suivantes :

- Réduire de 46 % les émissions absolues de GES de portées 1 et 2 d'ici 2030, en regard des niveaux de 2019.
- Réduire de 46 % les émissions absolues de GES de portée 3 provenant des voyages d'affaires et du déplacement quotidien des employés d'ici 2030, en regard des niveaux de 2019.

- Réduire de 75 % par million de dollars de produits d'exploitation les émissions de GES de portée 3 provenant de l'achat de produits et d'équipements et de l'utilisation de produits vendus d'ici 2030, en regard des niveaux de 2019.

Nous présentons notre rendement par rapport à ces cibles dans notre rapport annuel sur les enjeux ESG et la durabilité. De plus, la [Politique environnementale de TELUS](#) nous permet de maintenir le cap sur un futur écologique en collaborant dans l'ensemble de la société pour faire ce qui suit :

- surveiller, mesurer et réduire nos émissions globales de GES
- améliorer l'intensité de notre consommation d'énergie à mesure que nous développons nos activités
- réduire au minimum les déversements et les émissions d'hydrocarbure halogéné
- améliorer notre système de gestion environnementale
- assurer l'harmonisation avec les certifications de bâtiments durables, comme la certification LEED, au sein de nos projets immobiliers.

5.3 Facteurs de risque

Veillez vous reporter à la *rubrique 10, Risques et gestion des risques* du rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes.

5.4 Réglementation

Veillez vous reporter à la *rubrique 9.4, Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications* et à la *rubrique 10.3, Questions de réglementation* de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes.

6. DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Les dividendes par action ordinaire que TELUS a déclarés chaque trimestre, au cours de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2022, sont indiqués ci-après :

Trimestres clos les ¹	2022	2021	2020
31 mars	0,3274 \$	0,3112 \$	0,29125 \$
30 juin	0,3386 \$	0,3162 \$	0,29125 \$
30 septembre	0,3386 \$	0,3162 \$	0,29125 \$
31 décembre	0,3511 \$	0,3274 \$	0,31120 \$
Total	1,3557 \$	1,2710 \$	1,18495 \$

¹ Versés le ou vers le premier jour ouvrable du mois suivant.

Nos actionnaires ont reçu au total 1,3557 \$ par action en dividendes déclarés en 2022, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2021. Notre conseil révisé le taux de dividendes chaque trimestre. Notre taux de dividendes trimestriel est établi d'après une évaluation continue des flux de trésorerie disponibles dégagés et des indicateurs financiers, qui comprennent le niveau d'endettement, le rendement des actions et le ratio de distribution. Le 8 février 2023, un premier dividende trimestriel de 0,3511 \$ par action a été déclaré et est payable le 3 avril 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 mars 2023. Le premier dividende trimestriel de 2023 constitue une hausse cumulative de 0,0237 \$ par action par rapport au dividende de 0,3274 \$ par action versé en avril 2022. Ce résultat est conforme à notre programme pluriannuel de croissance des dividendes.

Nous avons d'abord annoncé notre programme de croissance des dividendes en mai 2011 puis, en mai 2022, nous avons communiqué notre intention de viser des augmentations de dividendes semestrielles continues, qui représenteraient une augmentation annuelle allant de 7 % à 10 % à partir de 2023 jusqu'à la fin de 2025, prolongeant ainsi la politique annoncée initialement en mai 2011. Toutefois, les décisions concernant le versement de dividendes continueront d'être prises chaque trimestre par notre conseil en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, notre ligne directrice cible en ce qui concerne le ratio de distribution à long terme est calculée selon une fourchette de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles, sur une base prospective. Se reporter à la *rubrique 7.5, Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes. Selon les dividendes annoncés en date du 9 février 2023 et les 1,43 milliard d'actions ordinaires de TELUS Corporation en circulation au 31 décembre 2022, les déclarations de dividendes totaliseraient environ 2,0 milliards de dollars en 2023, compte non tenu du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires aux termes de toute offre publique de rachat dans le cours normal des activités que nous pourrions mettre en œuvre. Rien ne garantit que nous maintiendrons notre programme de croissance des dividendes en 2025.

7. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

7.1 Description générale de la structure du capital

Le capital autorisé de TELUS consiste en 6 000 000 000 d'actions, divisées comme suit :

1) 4 000 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale; 2) 1 000 000 000 d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, pouvant être émises en séries; et 3) 1 000 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale, pouvant être émises en séries. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la cote de la Bourse de New York (« NYSE »).

Actions ordinaires

Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang, les actions ordinaires donnent le droit de participer au versement des dividendes déclarés par le conseil et à la distribution des actifs de TELUS au moment de sa liquidation ou de sa dissolution.

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires de TELUS, d'y assister, d'y prendre la parole et d'y voter, à raison de une voix par action ordinaire détenue. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter au moyen d'une résolution distincte pour chaque administrateur plutôt que pour l'ensemble des administrateurs.

Les actions ordinaires sont assujetties à des restrictions sur le transfert pour s'assurer que nous respectons en tout temps les exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens de la Loi sur les télécommunications et d'une Instruction au CRTC (*Inadmissibilité de non-Canadiens*) émise en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, comme il est indiqué à la rubrique *Contraintes – Exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens*.

Veillez vous reporter à la rubrique 9.4, *Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications* et à la rubrique 10.3, *Questions de réglementation* de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes.

Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises à n'importe quel moment, en une ou en plusieurs séries, chaque série comprenant le nombre d'actions et ayant la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions que le conseil détermine par voie de résolution, et sous réserve du dépôt d'une modification à l'avis des statuts et aux statuts de TELUS. Aucune série d'actions privilégiées de premier rang ne peut conférer le droit de voter à une assemblée générale de TELUS ni un droit de conversion en actions ordinaires ou d'échange contre des actions ordinaires. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ne pourront pas, en tant que catégorie, être convoqués, assister et voter aux assemblées des actionnaires de TELUS. Les actions privilégiées de premier rang confèrent un rang prioritaire par rapport aux actions privilégiées de deuxième rang et aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au partage des biens en cas de liquidation ou de dissolution de TELUS.

Au 9 février 2023, aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation.

Actions privilégiées de deuxième rang

Les actions privilégiées de deuxième rang peuvent être émises à n'importe quel moment, en une ou en plusieurs séries, chaque série comprenant le nombre d'actions et ayant la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions que le conseil détermine par voie de résolution, et sous réserve du dépôt d'une modification à l'avis des statuts et aux statuts de TELUS. Aucune série d'actions privilégiées de deuxième rang ne peut conférer le droit de voter à une assemblée générale de TELUS ni un droit de conversion en actions ordinaires ou d'échange contre des actions ordinaires. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, les porteurs des actions privilégiées de deuxième rang ne pourront pas, en tant que catégorie, être convoqués, assister ou voter aux assemblées des actionnaires de TELUS. Les actions privilégiées de deuxième rang confèrent, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, un rang prioritaire par rapport aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au partage des biens en cas de liquidation ou de dissolution de TELUS.

Au 9 février 2023, aucune action privilégiée de deuxième rang n'était en circulation.

Régime de droits des actionnaires

TELUS a un régime de droits des actionnaires (le « régime de droits ») en place depuis mars 2000. Notre régime de droits actuel a été adopté par le conseil le 13 mars 2019 (la « date de prise d'effet ») et a été ratifié et confirmé par les actionnaires à notre assemblée annuelle le 9 mai 2019, et confirmé de nouveau par les actionnaires à notre assemblée annuelle le 6 mai 2022.

Aux termes du régime de droits actuel, TELUS a émis un droit (un « droit ») relativement à chaque action ordinaire en circulation à la date de prise d'effet. Le régime de droits a une durée légèrement supérieure à neuf ans, sous réserve de sa ratification par les actionnaires tous les trois ans (en 2022 et en 2025). Chaque droit, à

l'exception de ceux qui sont détenus par un acquéreur important (selon la définition qui en est donnée dans le régime de droits) et certaines de ses parties apparentées, permet à son porteur, dans certaines circonstances suivant l'acquisition par un acquéreur important d'au moins 20 % des actions ordinaires de TELUS (autrement que selon les conditions d'une « offre autorisée » du régime de droits), d'acheter auprès de TELUS des actions ordinaires d'une valeur de 320 \$ pour 160 \$ (c.-à-d. avec un escompte de 50 %) respectivement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au régime de droits, dont il est possible d'obtenir un exemplaire sur le site de SEDAR, au sedar.com, ou sur le site d'EDGAR, au www.sec.gov, en consultant les annexes de la déclaration d'inscription de TELUS suivant le formulaire 8-A déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 10 mai 2019 (numéro de dossier à la Commission : 001-15144), ou encore auprès du Bureau de la gouvernance de TELUS, au 510 West Georgia Street, 7^e étage, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités et prospectus préalable de base

Veuillez vous reporter à la *rubrique 4.3, Situation de trésorerie et sources de financement* de notre rapport de gestion annuel 2022 qui est intégré par renvoi aux présentes.

7.2 Contraintes

Exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens

La *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « Loi sur les télécommunications ») et une *Instruction au CRTC (Inadmissibilité de non-Canadiens)* émise aux termes de la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « Loi sur la radiodiffusion ») prescrivent que certaines filiales de TELUS Corporation sont tenues, en tant qu'entreprises canadiennes, titulaires d'autorisations de radiocommunication et titulaires de licences de radiodiffusion, d'être la propriété de Canadiens et sous contrôle canadien. En vertu de la Loi sur les télécommunications, une entreprise canadienne, comme TCI, est considérée comme la propriété de Canadiens et contrôlée par ceux-ci si :

- i) au moins 80 % de ses administrateurs sont des particuliers canadiens;
- ii) au moins 80 % des participations comportant droit de vote sont la propriété véritable de Canadiens; et
- iii) elle n'est pas par ailleurs contrôlée de fait par des non-Canadiens.

Les mêmes règles, essentiellement, s'appliquent à l'égard des entreprises de radiodiffusion, mais une exigence supplémentaire figurant dans l'*Instruction au CRTC (Inadmissibilité de non-Canadiens)* exige également que le chef de la direction d'une société qui est une entreprise de radiodiffusion autorisée soit un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada. Lorsque les niveaux de propriété non canadienne dépassent 20 %, un comité de programmation indépendant doit être mis sur pied pour prendre toutes les décisions de programmation des entreprises de radiodiffusion autorisées

TELUS Corporation a déposé auprès du CRTC les documents prescrits affirmant le statut d'entreprise de télécommunications canadienne de TCI. En outre, nous avons l'intention de faire en sorte que TELUS Corporation conserve le contrôle de TCI et que TCI demeure « canadienne » aux fins des exigences canadiennes relatives à la propriété.

Par ailleurs, le *Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunication canadiennes* (le « Règlement sur la propriété et le contrôle ») d'application à la Loi sur les télécommunications dispose que, pour qu'une société détenant des actions dans une entreprise de télécommunications (qui est une société mère d'une entreprise de télécommunications) soit considérée comme canadienne, au moins 66 ⅔ % des actions comportant droit de vote émises et en circulation de cette société doivent être la propriété véritable de Canadiens et que cette société ne doit pas par ailleurs être contrôlée de fait par des non-Canadiens. Pour autant que nous le sachions, au moins 66 ⅔ % de ses actions ordinaires émises et en circulation sont la propriété véritable de Canadiens et contrôlées par ceux-ci, et TELUS Corporation n'est pas par ailleurs contrôlée de fait par des non-Canadiens. Pour l'application de ces règlements, « Canadien » désigne entre autres :

- i) un citoyen canadien qui réside habituellement au Canada;
- ii) un résident permanent du Canada qui réside habituellement au Canada et qui y réside depuis au plus un an suivant la date à laquelle il remplit les conditions d'admissibilité pour faire une demande de citoyenneté canadienne;
- iii) une société par actions dont au moins 66 ⅔ % des actions comportant droit de vote émises et en circulation sont la propriété véritable de Canadiens et sont contrôlées par eux et ne sont pas par ailleurs contrôlées de fait par des non-Canadiens; ou
- iv) une société de caisse de retraite dont la majorité des membres du conseil d'administration sont des particuliers canadiens et qui est établie aux termes de la législation fédérale ou de la législation d'une province applicable ayant trait à l'établissement de sociétés de caisse de retraite.

Dans l'*Instruction au CRTC (Inadmissibilité de non-Canadiens)*, on trouve une définition similaire de « Canadien », mais on y ajoute celle de « personne morale qualifiée », qui peut être une filiale dont la société mère ou les

administrateurs de celle-ci ne contrôlent ni n'influencent les décisions de la filiale en matière de programmation dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) des Canadiens détiennent dans l'ensemble la propriété effective et le contrôle de moins de 80 % des actions avec droit de vote émises et en circulation de la société mère et de moins de 80 % des votes;
- b) le premier dirigeant est un non-Canadien;
- c) moins de 80 % des administrateurs de la société mère sont des Canadiens.

Le 10 août 2017, en réponse aux niveaux de propriété étrangère des actions supérieurs à 20 % et afin de respecter les critères de « personne morale qualifiée » prévus dans l'*Instruction au CRTC (Inadmissibilité de non-Canadiens)*, le conseil a nommé un comité de programmation indépendant afin qu'il prenne toutes les décisions en matière de programmation relatives à ses entreprises de radiodiffusion autorisées.

Le Règlement sur la propriété et le contrôle accorde aux entreprises canadiennes et aux sociétés mères d'une entreprise de télécommunications, comme TELUS Corporation, les délais nécessaires et la possibilité de rectifier l'inadmissibilité découlant de la propriété par des Canadiens d'un nombre insuffisant de participations comportant droit de vote. Aux termes du Règlement sur la propriété et le contrôle, ces sociétés peuvent refuser la souscription, l'émission, le transfert ou l'achat de participations comportant droit de vote, au besoin, pour s'assurer qu'elles-mêmes et leurs filiales demeurent admissibles aux termes de la législation pertinente. À cet égard, une société peut, en particulier, mais sans restriction et conformément aux dispositions contenues dans le Règlement sur la propriété et le contrôle :

- i) refuser d'accepter toute souscription d'actions comportant droit de vote;
- ii) refuser de permettre l'inscription dans le registre de ses actionnaires de tout transfert d'actions avec droit de vote;
- iii) suspendre les droits d'un porteur d'actions avec droit de vote d'exercer les droits de vote afférents à celles-ci à une assemblée d'actionnaires;
- iv) vendre ou racheter des actions avec droit de vote supplémentaires.

TELUS Corporation, pour s'assurer de conserver son statut d'entreprise canadienne et que chacune de ses filiales, y compris TCI, puisse être et continuer d'être exploitée à titre d'entreprise de télécommunications canadienne aux termes de la Loi sur les télécommunications, ou de se voir délivrer des autorisations de radiocommunication suivant la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « Loi sur la radiocommunication »), ou de se voir délivrer des licences de distribution de radiodiffusion aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, a intégré à ses statuts des dispositions essentiellement similaires à celles qui précèdent pour permettre à ses administrateurs de prendre des décisions concernant l'une quelconque des mesures indiquées précédemment.

En outre, TELUS a des systèmes en place pour contrôler le niveau de propriété canadienne de ses actions ordinaires. Pour les actionnaires inscrits et les actions cotées à la TSX, un système de réservation et de déclaration oblige les souscripteurs non canadiens d'actions ordinaires à obtenir un numéro de réservation de notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Société de fiducie Computershare, et à déclarer s'ils sont canadiens ou non canadiens. Pour ce qui est des actions ordinaires cotées à la NYSE, la propriété non canadienne est contrôlée au moyen du programme « SEG-100 Account » de la Depository Trust & Clearing Corporation. Toutes les actions ordinaires de TELUS détenues par des non-Canadiens doivent être transférées à ce compte (aucune demande de réservation n'est exigée).

La Loi sur les télécommunications a été modifiée en juin 2012 pour supprimer les restrictions relatives à la propriété étrangère qui s'appliquent aux entreprises de télécommunications qui détiennent moins de 10 % du total des produits des activités ordinaires du marché canadien des services de télécommunications. Cette modification a été apportée pour permettre aux entités étrangères de démarrer ou d'acheter des entreprises canadiennes qui détiennent moins de 10 % du total des produits des activités ordinaires du marché canadien des services de télécommunications. Toutefois, étant donné que TELUS et les membres de son groupe dépassent ce seuil de 10 %, nous demeurons assujettis aux restrictions préexistantes concernant les contrôles et la propriété canadienne décrites précédemment. Les exigences en matière de propriété canadienne des détenteurs de licences aux termes de la Loi sur la radiodiffusion demeurent inchangées.

7.3 Notations du crédit

Les renseignements suivants concernant nos notes sont fournis puisqu'ils concernent nos coûts de financement, nos liquidités et nos activités. Des renseignements supplémentaires concernant les notations du crédit sont présentés de la *rubrique 7.5, Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* jusqu'à la *rubrique 7.8, Notations du crédit* du rapport de gestion annuel 2022.

Les notes sont importantes quant à nos coûts d'emprunt et à notre capacité d'obtenir du financement à court terme et à long terme et au coût de ce financement. Les notes sont conçues pour fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres et sont des indicateurs de la probabilité de remboursement et de la capacité d'une société de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation

notée en conformité avec les modalités de l'obligation notée. Une réduction de la notation actuelle de notre dette par les agences de notation, particulièrement un déclassement à une note inférieure à une note de bonne qualité ou une modification défavorable de la perspective de la note pouvant entraîner une diminution de la note en deçà d'une note de bonne qualité, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos coûts de financement et notre accès à des sources de liquidités et de capitaux. Nous croyons que nos notes de bonne qualité, alliées à nos efforts de maintien de relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation, continuent de fournir à TELUS un accès raisonnable aux marchés financiers. De plus, les notes peuvent être importantes pour les clients ou les contreparties lorsque nous livrons concurrence sur certains marchés et que nous cherchons à conclure certaines opérations, dont les opérations mettant en jeu des dérivés négociés hors bourse. En date du 31 décembre 2022, TCI était partie à une convention expirant en décembre 2024 avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance associée à une importante banque de l'annexe I aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances pouvant atteindre au maximum 600 millions de dollars. TCI est tenue de maintenir une notation de DBRS Ltd. (« DBRS ») d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger qu'il soit mis fin au programme de vente.

Les agences de notation évaluent régulièrement TELUS et TCI, et leurs notes accordées à notre dette à long terme et à court terme se fondent sur un certain nombre de facteurs, y compris notre santé financière, ainsi que des facteurs qui échappent quelque peu à notre volonté, y compris les conditions touchant l'industrie des télécommunications en général et la situation générale de l'économie. Les notes de la société sont présentées dans le tableau ci-après. Les notes ne sont pas des recommandations quant à l'achat, la détention ou la vente de titres et ne commentent pas le cours ou l'opportunité d'un titre spécifique pour un investisseur en particulier. En outre, les variations réelles ou anticipées de la note attribuée à un titre auront généralement une incidence sur la valeur marchande de ce titre. Rien ne garantit qu'une note restera en vigueur au cours d'une période donnée ou qu'elle ne sera pas ultérieurement révisée ou retirée entièrement par l'agence de notation.

Sommaire de la notation du crédit	DBRS Ltd.	Standard & Poor's Rating Services	Moody's Investor Services	Fitch Ratings
TELUS Corporation				
Billets	BBB	BBB	Baa1	BBB
Papier commercial	R-2 (moyen)	A-2	P-2	–
TELUS Communications Inc.				
Débiteures	BBB	BBB	–	BBB

Agence	Évaluation
DBRS	<p>L'échelle d'évaluation à long terme de DBRS fournit une opinion quant au risque de crédit, soit le risque que l'émetteur omettra de respecter ses obligations financières conformément aux modalités selon lesquelles la créance a été émise. Les notes se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et à l'évaluation relative des créances. Toutes les catégories de note, sauf « AAA » et « D », contiennent aussi des sous-catégories « (haut) » et « (bas) ». L'absence d'un indicateur « (haut) » ou « (bas) » indique que la note se situe dans la moyenne de la catégorie.</p> <p>La note « BBB » indique une qualité de crédit adéquate. La capacité de remboursement des obligations financières est jugée acceptable, mais elle peut être vulnérable aux événements futurs.</p> <p>Les tendances de notation de DBRS fournissent des indications quant à l'avis concernant la perspective d'une note. Les tendances de notation indiquent l'évolution que devrait connaître une note si les circonstances ne changent pas, sauf si des mesures sont prises pour corriger la situation. Une tendance positive ou négative indique qu'il existe une plus grande probabilité que la note change dans le futur que si une tendance stable est attribuée. L'attribution d'une tendance positive ou négative est habituellement réglée au cours d'une période de douze mois.</p>
S&P	<p>Une note de S&P accordée à une émission est une opinion de nature prospective concernant la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation financière particulière, à une catégorie particulière d'obligations financières ou à un programme financier particulier (y compris des notes accordées aux programmes de billets à moyen terme et aux programmes de papier commercial). Elle prend en considération la solvabilité des cautions, des assureurs ou autres formes de rehaussement du crédit à l'égard de l'obligation et tient compte de la monnaie dans laquelle est libellée l'obligation. L'opinion reflète ce que S&P estime être la capacité du débiteur et sa disposition à remplir ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles et peut évaluer certaines modalités,</p>

Agence	Évaluation
	<p>dont les garanties additionnelles et la subordination, qui peuvent avoir une incidence sur le paiement final en cas de défaut.</p> <p>Une obligation qui a reçu la note « BBB » démontre des paramètres de protection adéquats. Toutefois, une situation économique défavorable ou l'évolution des circonstances sont plus susceptibles de se traduire par une capacité amoindrie du débiteur à respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation.</p> <p>Les notes « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un indicateur (+) ou (-) pour indiquer la position relative de la note dans les principales catégories.</p> <p>Une perspective de S&P indique le point de vue sur l'orientation éventuelle de la note du crédit à long terme pendant une durée à moyen terme (généralement de six mois à deux ans). Une perspective positive indique la possibilité qu'une note soit haussée, et une perspective négative indique la possibilité qu'une note soit abaissée. Une perspective stable est attribuée lorsque les notes ne sont pas susceptibles d'être modifiées, et une perspective « en développement » est attribuée lorsqu'une note pourrait être haussée ou abaissée.</p>
Moody's	<p>Les notes à long terme sont attribuées par Moody's aux émetteurs ou aux obligations dont la durée initiale est de un an et plus, et tiennent compte à la fois de la probabilité d'un défaut à l'égard des paiements d'une obligation contractuelle et de la perte financière qui serait subie en cas de défaut.</p> <p>Les obligations ayant reçu la note « Baa » sont considérées comme des obligations de qualité intermédiaire et assujetties à un risque de crédit modéré. Elles peuvent ainsi posséder certaines caractéristiques spéculatives.</p> <p>Moody's attribue des indicateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie d'évaluation générique, de « Aa » à « Caa ». L'indicateur 1 désigne un classement dans la partie supérieure de la catégorie d'évaluation générique, l'indicateur 2 désigne un rang intermédiaire et l'indicateur 3 désigne un classement dans la partie inférieure de cette catégorie d'évaluation générique.</p> <p>La perspective est une opinion de Moody's concernant la fluctuation probable d'une note à moyen terme. Une perspective « stable » indique qu'il est peu probable que la note fluctue à moyen terme. Par contre, une perspective « négative », « positive » ou « en développement » signale qu'il est très probable que la note change à moyen terme.</p>
Fitch	<p>Dans un certain nombre de secteurs d'activité, les entités notées, y compris les sociétés financières et non financières, les entités souveraines et les compagnies d'assurances, reçoivent généralement une note de défaut émetteur (« NDE »). Les NDE expriment la vulnérabilité relative d'une entité au non-respect de ses obligations financières. Le risque de défaut « critique » dont il est tenu compte dans la NDE correspond généralement aux obligations financières dont le non-paiement serait le plus représentatif du manquement auquel cette entité n'a pas remédié. Ainsi, les NDE tiennent également compte de la vulnérabilité relative de l'entité à une faillite, à une mise sous séquestre ou à d'autres concepts similaires, bien que l'agence reconnaisse que les émetteurs peuvent avoir recours de manière préventive à ces mécanismes et qu'elles peuvent alors s'en prévaloir volontairement. Dans l'ensemble, les NDE fournissent un classement ordinal des émetteurs fondé sur l'évaluation faite par l'agence de leur vulnérabilité relative à la défaillance plutôt que sur la projection d'un pourcentage donné de probabilité de défaut.</p> <p>La note « BBB » indique que les attentes en ce qui a trait au risque de défaillance sont actuellement faibles. La capacité de paiement des engagements financiers est jugée adéquate, mais les conditions commerciales ou économiques défavorables sont plus susceptibles de nuire à cette capacité.</p> <p>Les notes peuvent être modifiées par l'ajout d'un indicateur (+) ou (-) pour donner la position relative de la note au sein des catégories d'évaluation principales. Ces indicateurs ne sont pas ajoutés à la catégorie NDE à long terme « AAA » ou à une catégorie NDE à long terme inférieure à « B ». Les notes peuvent également se voir attribuer la mention « Watch » (sous surveillance) ou « Outlook » (perspective), laquelle peut indiquer l'orientation du profil de crédit.</p> <p>La perspective de notation de Fitch indique un avis sur l'évolution que devrait connaître une note sur une période de un à deux ans. Une perspective de notation positive indique une tendance à la hausse sur l'échelle de notation, et une perspective de notation négative indique une tendance à la baisse sur l'échelle de notation. Les notes comportant une mention de perspective stable peuvent être haussées ou abaissées sans révision préalable de la perspective. Lorsque la tendance comporte à la fois des éléments positifs et négatifs conflictuels, la perspective peut être décrite comme évolutive.</p>

Au 9 février 2023, DBRS, S&P et Fitch attribuent à TELUS la note « BBB » (ou un équivalent) et la mention de perspective « stable », tandis que Moody's attribue à TELUS la note « Baa1 » et la mention de perspective « négative ». Au cours des deux dernières années, suivant une pratique répandue, chacune des agences de notation susmentionnées a facturé des frais à TELUS pour ses services de notation, qui comprennent, entre autres, des frais annuels de surveillance de nos titres de créance à long terme et à court terme en circulation, en plus des frais de notation non récurrents facturés à l'émission initiale de titres de créance. Nous nous attendons raisonnablement à continuer d'engager de tels frais dans l'avenir pour les services de notation.

8. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

8.1 Cours et volume

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « T » et à la cote de la NYSE sous le symbole « TU ». Le cours et le volume des actions pour chaque mois de 2022 sont présentés ci-après.

Mois	TSX – Actions ordinaires		
	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Janvier	30,06	28,80	54 708 316
Février	32,57	29,69	68 094 941
Mars	33,81	31,91	81 455 044
Avril	34,65	32,10	51 056 785
Mai	32,48	30,51	53 481 311
Juin	32,03	27,59	73 791 515
Juillet	29,69	28,29	51 002 853
Août	30,77	28,57	47 184 496
Septembre	30,03	27,26	56 658 915
Octobre	28,81	26,30	36 527 982
Novembre	29,43	27,76	59 293 195
Décembre	29,08	25,94	54 333 700

Mois	NYSE – Actions ordinaires		
	Haut (\$ US)	Bas (\$ US)	Volume
Janvier	24,00	22,74	23 417 260
Février	25,55	23,38	38 917 092
Mars	26,48	25,08	40 836 711
Avril	27,50	24,96	36 250 396
Mai	25,29	23,52	43 502 557
Juin	25,50	21,34	35 726 457
Juillet	23,18	21,66	22 149 793
Août	23,68	22,08	23 448 249
Septembre	22,94	19,84	29 705 073
Octobre	21,29	18,85	30 140 457
Novembre	22,08	20,11	29 030 320
Décembre	21,53	19,12	34 823 900

8.2 Ventés antérieures

En 2022, nous avons réalisé un placement de titres de créance composé d'obligations liées au développement durable d'une valeur de 900 millions de dollars américains et un placement d'obligations en trois tranches d'une valeur de 2 milliards de dollars canadiens. Ces placements ont augmenté le coût moyen pondéré de notre dette à long terme, le faisant passer de 3,72 % à 4,03 %, et ont fait passer notre durée moyenne à l'échéance de 12,5 années à 12,1 années.

Se reporter à la note 26 b) *Billets de premier rang de TELUS Corporation* des états financiers consolidés audités de fin d'exercice 2022 de TELUS Corporation pour plus de précisions sur nos placements de titres de créance antérieurs.

De plus, dans le cours normal des affaires, la société a la capacité d'émettre du papier commercial dont l'échéance est inférieure à 12 mois. Au 31 décembre 2022, la société avait un encours de papier commercial de 1,5 milliard de dollars, entièrement libellé en dollars américains (1,1 milliard de dollars américains).

9. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

9.1 Nom, occupation et titres détenus

Administrateurs

Le nom, la ville de résidence et les fonctions principales des administrateurs de TELUS au 9 février 2023, ainsi que la date de leur entrée en fonction à ce titre et leur participation aux comités sont indiqués ci-après. Actuellement, le conseil compte 15 administrateurs. Chacun d'eux a été élu lors de l'assemblée générale annuelle (l'« AGA ») de TELUS le 6 mai 2022. Le mandat de chaque administrateur prend fin immédiatement avant l'élection des administrateurs à la prochaine AGA, le 4 mai 2023. Les candidats qui se présentent à nouveau à l'élection seront indiqués dans la circulaire d'information relative à l'AGA de 2023.

Administrateurs de TELUS (Nom et ville de résidence)	Administrateur depuis	Fonctions principales
R.H. (Dick) Auchinleck Victoria (Colombie-Britannique)	2003	Président du conseil, TELUS Corporation
Raymond T. Chan ^{2, 4} – président Vancouver (Colombie-Britannique)	2013	Administrateur de sociétés
Hazel Claxton ^{1, 2} Toronto (Ontario)	2021	Administratrice de sociétés
Lisa de Wilde ³ – présidente, ⁴ Toronto (Ontario)	2015	Bell Média, professeure en gestion des médias à la Schulich School of Business de l'Université York
Victor Dodig Toronto (Ontario)	2022	Président et chef de la direction, Groupe de sociétés CIBC
Darren Entwistle Vancouver (Colombie-Britannique)	2000	Président et chef de la direction, TELUS Corporation
Thomas E. Flynn ^{1, 4} Toronto (Ontario)	2020	Administrateur de sociétés
Mary Jo Haddad ² – présidente, ³ Niagara-on-the-Lake (Ontario)	2014	Fondatrice et présidente, MJH & Associates (services de conseils en leadership stratégique et en soins de santé)
Kathy Kinloch ^{2, 3} Vancouver (Colombie-Britannique)	2017	Administratrice de sociétés
Christine Magee ^{2, 4} Toronto (Ontario)	2018	Cofondatrice et présidente du conseil, Sleep Country Canada
John Manley ^{2, 3} Ottawa (Ontario)	2012	Conseiller d'affaires principal, Bennett Jones LLP
David Mowat ¹ – président Vancouver (Colombie-Britannique)	2016	Administrateur de sociétés
Marc Parent ^{2, 4} Montréal (Québec)	2017	Président et chef de la direction, CAE Inc.
Denise Pickett ^{1, 3} Toronto (Ontario)	2018	Présidente du groupe des services mondiaux, American Express
W. Sean Willy ^{1, 3} Saskatoon (Saskatchewan)	2021	Président et chef de la direction de Des Nedhe Development, l'entité de développement économique de la Première Nation English River

1 Membre du comité d'audit

2 Comité responsable des personnes, de la culture et de la rémunération

3 Membre du comité de gouvernance

4 Membre du comité de retraite

Tous les administrateurs de TELUS ont occupé les fonctions principales mentionnées précédemment ou un poste de haute direction auprès de la même société ou entreprise, de membres du même groupe ou de sociétés ou d'entreprises remplacées, au cours des cinq dernières années, à l'exception des candidats suivants : David Mowat a été président et chef de la direction d'ATB Financial de juin 2007 à juin 2018; Ray Chan a été président du conseil de Baytex Energy Corp. de 2014 à 2018 et administrateur indépendant principal de 2018 à 2019; John Manley a été président et chef de la direction du Conseil canadien des affaires de 2010 à 2018; Lisa de Wilde a été chef de la direction de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO) de 2005 à 2019; et Thomas Flynn a été chef des finances de BMO Groupe financier de mars 2011 à décembre 2020. Hazel Claxton a été vice-présidente à la direction et chef des ressources humaines chez Morneau Shepell Inc. (désormais nommée LifeWorks Inc.) de 2013 à 2018.



Membres de la haute direction

Le nom, la ville de résidence ainsi que le poste et les fonctions principales des membres de la haute direction de TELUS en date du 9 février 2023 sont indiqués ci-après.

Membre de la haute direction de TELUS (Nom et ville de résidence)	Poste auprès de TELUS
Darren Entwistle Vancouver (Colombie-Britannique)	Président et chef de la direction
Doug French Whitby (Ontario)	Vice-président à la direction et chef des services financiers
Navin Arora Calgary (Alberta)	Vice-président à la direction et président, Solutions d'affaires
Tony Geheran Vancouver (Colombie-Britannique)	Vice-président à la direction et chef de l'exploitation
Gopi Chande West Vancouver (Colombie-Britannique)	Première vice-présidente et trésorière
Zainul Mawji Edmonton (Alberta)	Vice-présidente à la direction et présidente, Solutions consommateurs
Sandy McIntosh Toronto (Ontario)	Vice-présidente à la direction, Personnes et culture, et chef des Ressources humaines
Jim Senko Toronto (Ontario)	Vice-président à la direction et chef des produits, Solutions consommateurs
Andrea Wood Toronto (Ontario)	Chef des services juridiques et de la gouvernance

Tous les membres de la haute direction de TELUS exercent leurs fonctions ou ont exercé d'autres fonctions au sein de la société depuis au moins cinq ans.

Actions de TELUS détenues par des administrateurs et des membres de la haute direction

Au 7 février 2023, les administrateurs et les membres de la haute direction de TELUS, en tant que groupe, étaient les propriétaires réels, directement ou indirectement, de 1 359 479 actions ordinaires, ce qui représentait environ 0,09 % des actions ordinaires en circulation, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur de telles actions.

9.2 Interdiction d'opérations sur valeurs, faillites, pénalités et sanctions

Pour la période de 10 ans terminée le 9 février 2023, sauf pour ce qui est communiqué ci-après, nous n'avons connaissance d'aucun cas où un administrateur ou un dirigeant actuel de TELUS a été administrateur ou dirigeant de tout autre émetteur qui, alors que cet administrateur ou ce dirigeant était en fonction, ou dans l'année suivant la fin des fonctions de cette personne à ce titre, a fait faillite ou a fait une proposition en vertu de quelque loi en matière de faillite ou d'insolvabilité ou a fait l'objet de poursuites en justice ou en a entamées, a conclu des arrangements ou des concordats avec des créanciers ou a eu un séquestre, un administrateur séquestre ou un syndic assigné pour détenir ses biens. Le 1^{er} décembre 2022, la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan a rendu une ordonnance qui approuve une proposition déposée auprès du Bureau du surintendant des faillites, le 21 octobre 2022, et acceptée par la majorité requise des créanciers de Tron Construction & Mining Inc. (« TCMI ») et de Tron Construction & Mining Limited Partnership (« TCMLP »), une entreprise entièrement détenue par des membres des Premières Nations. W. Sean Willy est président et chef de la direction de Des Nedhe Development Corporation, qui détient TCMLP, en plus d'autres placements de portefeuille. En lien avec cette propriété, M. Willy exerce les fonctions de président du conseil d'administration de TCMI.

Pour la période de 10 ans terminée le 9 février 2023, nous n'avons connaissance d'aucun cas où un administrateur ou un dirigeant actuel de TELUS a été administrateur, chef de la direction ou chef des finances de tout autre émetteur qui, alors que cet administrateur ou ce dirigeant était en fonction, a fait l'objet d'une interdiction d'effectuer une opération sur valeurs, d'une interdiction semblable à une interdiction d'effectuer une opération sur valeurs ou d'une interdiction empêchant la société d'obtenir une dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières, interdiction qui a été en vigueur pour une période de plus de 30 jours consécutifs, (dans chaque cas, une « interdiction ») ou a été visé par pareille interdiction après que l'administrateur ou dirigeant eut cessé d'être

administrateur, chef de la direction ou chef des finances en raison d'un événement survenu pendant que cette personne était en fonction.

10. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Les poursuites sont décrites à la *rubrique 10.17, Litiges et questions d'ordre juridique* du rapport de gestion annuel 2022 et à la *note 29 a) Réclamations et poursuites* des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

De temps à autre, dans le cours normal des affaires, la société et ses filiales se voient imposer des droits ou des amendes par des autorités en valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières, mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la société. En outre, la société et ses filiales sont assujetties à de nombreuses autorités en valeurs mobilières partout dans le monde et les frais, les pénalités administratives, les ententes de règlement et les sanctions peuvent être classées de façon différente par chaque organisme de réglementation. Toutefois, au cours du dernier exercice, la société n'a pas connaissance d'avoir fait l'objet i) d'une amende ou sanction infligée par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières; ii) d'une amende ou sanction infligée par un tribunal ou un organisme de réglementation et qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement; ou iii) d'un règlement amiable conclu par nous devant un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières.

11. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, il n'y avait aucun administrateur, ni aucun membre de la haute direction, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou faisant partie du même groupe qu'eux qui avait des intérêts importants dans une opération survenue au cours des trois derniers exercices ou au cours de l'exercice courant qui a eu un effet important sur nous ou qui pourrait raisonnablement avoir un effet important sur nous.

12. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres est la Société de fiducie Computershare du Canada. Computershare conserve les registres de la société au 800, 324 - 8th Avenue SW, Calgary (Alberta) T2P 2Z3.

13. CONTRATS IMPORTANTS

TCI était partie à une convention triennale (échéant le 31 décembre 2024) avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, jusqu'à concurrence d'un maximum de 600 millions de dollars. TCI est tenue de conserver la note que lui attribue DBRS Ltd. à au moins « BB », sans quoi la fiducie de titrisation peut exiger qu'il soit mis fin au programme de vente. La note exigée a été dépassée pendant la durée de la convention.

TELUS a conclu avec un consortium d'institutions financières une facilité de crédit non garantie de cinq ans (la « facilité de crédit de 2018 »). Le 1^{er} avril 2021, une deuxième convention de modification a été conclue aux termes de laquelle la date d'échéance est passée de mai 2023 à avril 2026 et le montant de la facilité est passé de 2,25 milliards de dollars à 2,75 milliards de dollars. La facilité de crédit de 2018 peut être utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial.

Le 12 juillet 2022, TELUS a conclu avec un consortium d'institutions financières une facilité de crédit bancaire non renouvelable non garantie de 1,9 milliard de dollars, arrivant à échéance le 9 juillet 2024, qui doit être utilisée aux fins générales de la société. Par la suite, à notre demande, la taille de la facilité a été réduite à 1,6 milliard de dollars.

En 2022, TELUS a également conclu des contrats importants dans le cadre des financements suivants :

- Le 28 février 2022, TELUS a émis des billets liés au développement durable à 3,400 % échéant le 13 mai 2032 d'un capital global de 900 millions de dollars américains.
- Le 13 septembre 2022, TELUS a émis des billets liés au développement durable de série CAG à 5,25 % échéant le 15 novembre 2032 d'un capital global de 1,1 milliard de dollars; des billets de série CAH à 5,65 % échéant le 13 septembre 2052 d'un capital global de 550 millions de dollars; et des billets de série CAI à 5,00 % échéant le 13 septembre 2029 d'un capital global de 350 millions de dollars.

L'acte de fiducie et l'acte complémentaire applicables concernant ces billets ont été déposés sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Les modalités de l'acte de fiducie sont décrites dans notre prospectus simplifié préalable de base définitif daté du 8 août 2022 déposé sur SEDAR. Les modalités des divers

billets émis en 2022 et des actes complémentaires applicables sont celles décrites dans les suppléments de prospectus datés du 23 février 2022 et du 8 septembre 2022 déposés sur SEDAR. Le prospectus préalable de base daté du 8 août 2022 a été déposé en tant que partie intégrante d'une déclaration d'inscription suivant le formulaire F-10 déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (numéro de dossier à la Commission : 333-266633).

14. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, est l'auditeur de la société et est indépendant de la société au sens des règles de déontologie des Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique et au sens de la loi intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée et conformément à ses règles et règlements d'application adoptés par la Securities and Exchange Commission et le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis).

15. COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit de la société appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance de l'intégrité de notre information comptable et financière, des contrôles internes et des contrôles de divulgation de l'information de la société, de la conformité de la société avec les exigences juridiques et réglementaires, de l'application du code de déontologie de la société, du dépôt en temps voulu de l'information requise auprès des autorités de réglementation, de l'indépendance et du rendement de nos auditeurs externes et internes, de la gestion de nos risques, de notre solvabilité, de nos plans à l'égard de notre trésorerie, de notre politique financière et de la procédure suivie à l'égard des dénonciations et des plaintes que nous recevons. Un exemplaire du mandat du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Le comité d'audit est actuellement composé des personnes suivantes : David Mowat (président), Hazel Claxton, Tom Flynn, Denise Pickett et W. Sean Willy. Chaque membre du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières, selon la définition de ces termes dans le Règlement 52-110 sur le comité d'audit, et le conseil a établi que David Mowat est un expert financier répondant aux besoins d'un comité d'audit et qu'il possède l'expertise comptable ou liée à la gestion financière nécessaire. Le texte qui suit présente la formation et l'expérience des membres du comité d'audit de TELUS utiles à l'exercice de leurs fonctions au sein du comité.

David Mowat est président du comité d'audit. Il a été président et chef de la direction d'ATB Financial de juin 2007 à juin 2018. Auparavant, il a été chef de la direction de la Vancouver City Savings Credit Union, de 2000 à 2007. En 2015, il a été nommé président du comité d'examen du régime de redevances de l'Alberta (Alberta Royalty Review panel). Il siège actuellement au conseil d'administration de Banque Laurentienne Groupe Financier. David est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Colombie-Britannique et il a reçu l'accréditation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. En 2015, il a reçu un baccalauréat honorifique en administration des affaires du Southern Alberta Institute of Technology et en 2017, un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Alberta.

Hazel Claxton a été vice-présidente à la direction et chef des ressources humaines chez Morneau Shepell Inc. (renommée LifeWorks Inc.) de 2013 à 2018. Auparavant, Hazel a travaillé pendant 29 ans chez PwC Canada, y occupant plusieurs rôles de direction, dont celui de membre du groupe de direction national canadien, directrice du capital humain et associée au sein du groupe de restructuration et de conseils aux entreprises, secteur dans lequel elle a exercé ses activités pendant plus de 20 ans. Hazel siège actuellement aux conseils de Fonds de placement immobilier Allied, de University Pension Plan Ontario et de Unity Health Toronto. Auparavant, elle a siégé aux conseils de l'Université Queen's, de l'hôpital St. Michael's et du Shaw Festival Theatre. Hazel est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université Queen's, et elle a reçu l'accréditation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également comptable professionnelle agréée.

Tom Flynn a été vice-président du conseil de BMO Groupe financier. Avant 2021, il était membre de la haute direction et a été chef des finances de la Banque de Montréal de 2011 à 2020 et chef – Gestion globale des risques de 2008 à 2011. Avant d'occuper ces postes, il a occupé d'autres postes de direction, dont ceux de vice-président à la direction, Finances et trésorier et de chef des services financiers, Investissements et services aux grandes entreprises de BMO Marchés des capitaux. Tom est président du conseil du Sunnybrook Health Sciences Centre et a été président du conseil du Holland Bloorview Kids Rehabilitation Hospital et de Symcor Inc. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts (avec distinction) en administration des affaires de la Ivey School of Business de l'Université Western, et il détient les titres de comptable professionnel agréé et est Fellow de CPA Ontario. Il détient également le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Denise Pickett est présidente, groupe des services mondiaux, d'American Express depuis septembre 2019. De 1992 à aujourd'hui, elle a gravi les échelons au sein d'American Express. Elle a été directrice nationale d'American Express Canada, et présidente et chef de la direction de la Banque Amex du Canada. Denise a ensuite déménagé aux États-Unis, où elle a occupé jusqu'à tout récemment le poste de présidente d'American Express OPEN, la division des petites entreprises, puis celui de présidente des services aux consommateurs aux États-Unis et, tout dernièrement, celui de chef de la gestion des risques d'American Express. Denise est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en marketing de la Schulich School of Business de l'Université York ainsi que d'un baccalauréat ès sciences (avec distinction) de l'Université de Toronto.

W. Sean Willy est président et chef de la direction de Des Nedhe Development, l'entité de développement économique de la Première Nation English River, qui comprend un vaste portefeuille d'entreprises et d'investissements allant de la construction et l'extraction minière aux ventes de détail et aux communications, rôle qu'il occupe depuis août 2017. Auparavant, il était vice-président de Des Nedhe Development depuis juin 2016. De 2010 à 2016, Sean a été directeur de la responsabilité de l'entreprise chez Cameco Corporation, un producteur d'uranium coté en bourse. Sean est un homme d'affaires chevronné qui compte plus de 25 années d'expérience en création, en développement et en direction de pratiques inclusives dans le secteur des ressources naturelles et en création de possibilités pour les communautés autochtones. Au cours de sa carrière, Sean a développé et mis en œuvre des stratégies de responsabilité sociale de la société progressives et novatrices en termes de valeur ajoutée et d'inclusion des peuples autochtones pour deux importantes sociétés de ressources, Rio Tinto et Cameco Corporation. Sean a toujours travaillé pour faire en sorte que les peuples autochtones soient considérés des partenaires à part entière dans des relations à long terme, ce qui lui a permis de former des partenariats en Australie, aux États-Unis et partout au Canada. Il est actuellement membre du comité de l'Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones du gouvernement du Canada. Dans le passé, il a été président du comité des affaires autochtones de l'Association minière du Canada, co-président du Conseil canadien pour le commerce autochtone, président du conseil de la Northern Career Quest, qui a été couronnée de succès, et membre du conseil de Indigenous Works. Sean est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Edwards School of Business de l'Université de la Saskatchewan.

Services d'audit, services reliés à l'audit et services non reliés à l'audit

Notre comité d'audit doit préalablement approuver toute demande de services d'audit qui ne sont pas interdits, de services reliés à l'audit et de services non reliés à l'audit, que notre auditeur externe et les sociétés membres de son groupe nous fournissent. À ces fins, nous avons mis en œuvre une procédure selon laquelle toute demande de services faisant appel à l'auditeur externe est acheminée au vice-président, Gestion des risques et auditeur en chef afin qu'il confirme que les services demandés constituent des services non interdits et qu'il vérifie l'existence de motifs commerciaux convaincants à l'appui de la demande. Si la demande est acceptée, elle est alors transmise au chef des services financiers pour un examen supplémentaire. Dans l'attente de la confirmation du chef des services financiers, la demande est acheminée au comité d'audit afin qu'il en fasse l'étude et l'analyse et qu'il y donne son autorisation au préalable ou qu'il la rejette à l'occasion de sa prochaine réunion trimestrielle prévue. Si la demande est urgente, elle est transmise au président du comité d'audit afin qu'il en fasse l'étude et l'analyse et qu'il y donne son autorisation au préalable ou qu'il la rejette au nom du comité d'audit (l'ensemble du comité devant réexaminer cette décision lors de la prochaine réunion trimestrielle prévue). Pendant l'année, le comité d'audit contrôle l'état des dépenses réelles par rapport à celles qui ont été approuvées pour chacune des demandes qui ont été autorisées.

Le tableau qui suit présente un résumé de la facturation établie par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») à titre d'auditeur externe de TELUS pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Type de services fournis	Exercice clos le 31 décembre 2022		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	en millions de \$	%	en millions de \$	%
Audit ¹	3,125	27,4	2,810	25,8
Services liés à l'audit ²	7,230	63,3	6,869	63,2
Services fiscaux ³	870	7,6	0,834	7,7
Tous les autres services ⁴	192	1,7	0,359	3,3
Total	11,417	100,0	10,871	100,0

- 1 Comprend les honoraires des services rendus par Deloitte qui concernent l'audit et l'examen de nos états financiers.
- 2 Comprend les honoraires liés aux audits relatifs à nos dépôts réglementaires et prévus par la loi, aux audits et aux examens de filiales, y compris ceux de TELUS International, aux audits relatifs aux régimes de retraite, aux examens exigés par les clients et aux services de traduction rendus par Deloitte relativement à l'audit ou à l'examen de nos états financiers qui ne font pas partie des honoraires d'audit.
- 3 Se rapporte aux honoraires liés à la conformité fiscale, à l'obtention de conseils en matière de fiscalité et à la planification fiscale.
- 4 Comprend les honoraires des services rendus par Deloitte qui ne sont pas rendus à l'occasion de l'audit ou de l'examen de nos états financiers, comme l'évaluation de l'efficacité du conseil (2021), le contrôle diligent en matière de fusions et acquisitions (2021), les services-conseils relatifs à la création de fonds d'investissement privés (2021), les services de certification de la circulaire d'information (2022), l'évaluation et la référencement de la maturité des analytiques des données (2022) et d'autres procédures prévues (2021/2022).

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant TELUS peuvent être obtenus sur SEDAR, à l'adresse sedar.com et sur EDGAR, à l'adresse sec.gov. La circulaire d'information de TELUS relativement à l'assemblée annuelle qui se tiendra le 4 mai 2023 renfermera des informations supplémentaires portant notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les titres autorisés en vue de leur émission aux termes de plans d'avantages sur capitaux propres. Les états financiers consolidés de la société et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 renferment des informations financières supplémentaires. Il est également possible d'obtenir tous les renseignements précédents sur le site telus.com. Des renseignements supplémentaires concernant notre filiale TELUS International (Cda) Inc., y compris de l'information sur ses activités et ses résultats, peuvent être obtenus dans ses documents déposés publiquement sur SEDAR, à l'adresse sedar.com et sur EDGAR, à l'adresse sec.gov.

ANNEXE A : MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le conseil a créé un comité d'audit (le « comité ») afin qu'il appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance de l'intégrité de l'information comptable et financière de la société, des contrôles internes et des contrôles de divulgation de l'information de la société, de la conformité de la société avec les exigences juridiques et réglementaires, de l'application du code d'éthique et de conduite de la société, du dépôt en temps voulu de l'information requise auprès des autorités de réglementation, de l'indépendance et du rendement des auditeurs externes et internes de la société, du recensement et de la gestion des risques de la société, de la solvabilité de la société, de ses plans à l'égard de sa trésorerie, de sa politique financière et de la procédure suivie à l'égard des dénonciations et des plaintes reçues par la société.

1. MEMBRES

- 1.1 Le comité sera composé d'au moins trois membres, dont le président du comité. Le conseil, à la recommandation du comité de gouvernance, nommera et révoquera les membres du comité aux termes d'un vote majoritaire. Les membres siégeront au comité au gré du conseil.
- 1.2 Le conseil, à la recommandation du comité de gouvernance, nommera le président du comité à partir des membres du comité et aux termes d'un vote majoritaire. Le président du comité restera en poste au gré du conseil.
- 1.3 Tous les membres du comité seront des administrateurs indépendants.
- 1.4 Tous les membres du comité auront des compétences financières, selon la définition de ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables et dans les normes des marchés boursiers sur lesquels les titres de la société sont inscrits.
- 1.5 Au moins un membre du comité sera un expert financier du comité d'audit et au moins un membre du comité possédera une expertise comptable ou liée à la gestion financière, selon la définition de ces termes dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. RÉUNIONS

- 2.1 Le comité tiendra au moins une réunion par trimestre et selon un autre horaire si cela est nécessaire. Tout membre du comité peut convoquer des réunions du comité.
- 2.2 Tous les administrateurs, y compris ceux qui sont membres de la direction, peuvent assister aux réunions du comité à condition que, toutefois, aucun d'eux n'ait le droit de voter à de telles réunions et qu'il ne soit pas inclus au quorum du comité s'il n'est pas membre du comité.
- 2.3 Malgré l'article 2.2 qui précède, le comité tiendra, à chaque réunion régulière, une session à huis clos avec les auditeurs externes et une session distincte avec les auditeurs internes, et une session à huis clos, sans la présence de la direction ou des directeurs généraux. Le comité peut cependant, s'il le juge approprié, tenir des sessions à huis clos en présence des membres de la direction.
- 2.4 Le chef des services juridiques et de la gouvernance ou la personne désignée pour le remplacer agira à titre de secrétaire du comité.
- 2.5 Le comité présentera des rapports au conseil sur ses réunions et chaque membre du conseil pourra consulter les procès-verbaux et autres documents des réunions du comité, que l'administrateur soit membre ou non du comité.
- 2.6 Les auditeurs externes de la société seront avisés de chaque réunion du comité et peuvent convoquer une réunion du comité en avisant le président du comité d'une telle demande.

3. QUORUM

Le quorum nécessaire pour la marche des affaires aux réunions du comité sera la majorité des membres du comité. Le quorum, une fois établi, le restera, même si des membres du comité quittent la réunion avant la fin.

4. TÂCHES

Par les présentes, le conseil délègue au comité les tâches suivantes à exécuter pour le conseil et en son nom :

4.1 Information financière

Avant la divulgation de l'information au public, le comité examinera les documents suivants et fera des recommandations au conseil et, le cas échéant, aux conseils des filiales de la société qui sont des émetteurs assujettis, à des fins d'approbation :

- a) les états financiers annuels consolidés et audités ainsi que les états financiers intermédiaires consolidés et non audités de la société et ceux de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis, selon la définition qu'en donnent les lois sur les valeurs mobilières applicables;

- b) les rapports de gestion annuels et intermédiaires sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société et ceux de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis, selon la définition qu'en donnent les lois sur les valeurs mobilières applicables;
- c) les communiqués et les indications sur les bénéfices, le cas échéant;
- d) tous les autres documents financiers importants de divulgation de l'information de la société et ceux de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis, y compris les prospectus, les communiqués comportant des résultats financiers, la notice annuelle et les paramètres concernant les risques liés au climat, la durabilité et l'information environnementale présentés dans l'information financière, notamment l'information présentée aux termes du cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques créé par le Conseil de stabilité financière.

4.2 Auditeurs externes

Les auditeurs externes font rapport directement au comité et le comité voit aux tâches suivantes :

- a) nommer les auditeurs externes, sous réserve de l'approbation des actionnaires, et fixer leur rémunération;
- b) procéder à un examen annuel des auditeurs externes;
- c) superviser le travail des auditeurs externes, examiner et approuver leur plan d'audit annuel, y compris la portée de l'audit qui sera effectué et le degré de coordination entre les plans des auditeurs externes et internes;
- d) engager des discussions avec les auditeurs internes, les auditeurs externes et la direction sur la pertinence et l'efficacité des contrôles de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière de la société et obtenir des recommandations pour l'amélioration de ces contrôles ou de certains domaines où de nouveaux contrôles ou des contrôles ou des procédures plus détaillés sont souhaitables. Une attention particulière sera portée à la pertinence des contrôles internes pour prévenir ou découvrir tout paiement, toute opération ou procédure qui pourrait être jugé illégal ou par ailleurs inapproprié;
- e) tenir des réunions, sur une base régulière, avec les auditeurs externes sans la présence de la direction et leur demander de présenter un rapport sur tout désaccord important avec la direction en ce qui a trait à la communication de l'information financière, la résolution de ces désaccords et sur toute restriction imposée par la direction sur la portée et l'étendue des audits effectués par les auditeurs externes;
- f) approuver au préalable tous les services d'audit, les services liés à l'audit et les services non liés à l'audit qui sont fournis à la société ou à une de ses filiales par les auditeurs externes (et les sociétés membres de leur groupe), conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables; le comité peut aussi déléguer à un membre du comité le pouvoir d'approuver au préalable les services d'audit, les services liés à l'audit ou les services non liés à l'audit, à la condition qu'un rapport soit présenté au comité à cet égard à la première réunion prévue du comité suivant cette approbation au préalable;
- g) évaluer chaque année les compétences, l'expérience, les ressources et le rendement dans son ensemble de l'équipe des auditeurs externes et, le cas échéant, recommander au conseil la cessation de leurs fonctions ou la rotation de l'associé en audit responsable;
- h) au moins une fois l'an, obtenir et examiner un rapport des auditeurs externes décrivant : les procédures de contrôle de la qualité interne du cabinet; les questions importantes soulevées par le dernier examen du contrôle de la qualité interne ou par le contrôle du cabinet par des homologues ou par toute enquête gouvernementale ou enquête d'autorités professionnelles au cours des cinq exercices précédents relativement à un ou plusieurs audits indépendants exécutés par le cabinet; les mesures prises pour traiter de ces questions et tous les liens entre les auditeurs externes et la société;
- i) chaque année, ou plus souvent au besoin, évaluer et confirmer l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique des auditeurs externes et exiger de ceux-ci qu'ils fassent parvenir au comité un rapport annuel concernant leur indépendance, rapport devant contenir de l'information concernant toutes les missions (et les frais qui y sont liés) que leur a confiées la société et les liens pouvant avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes;
- j) exiger des auditeurs externes qu'ils fassent parvenir au comité une lettre-contrat annuelle;
- k) examiner les lettres postérieures à l'audit et les lettres de recommandations contenant les recommandations des auditeurs externes et la réponse de la direction;
- l) passer en revue les rapports des auditeurs externes;
- m) approuver au préalable l'engagement d'employés ou d'anciens employés des auditeurs actuels ou précédents, conformément aux lois sur les valeurs mobilières et aux politiques de la société qui s'appliquent.

4.3 Auditeurs internes

Les auditeurs internes feront rapport sur le plan fonctionnel au comité et sur le plan administratif, au chef des services financiers de la société. Le comité devra :

- a) examiner et approuver la décision de la direction quant à la nomination de l'auditeur en chef interne, sa cessation d'emploi ou son remplacement;
- b) examiner et étudier les objectifs de rendement annuel, l'évaluation du rendement et le régime de rémunération de l'auditeur en chef interne;
- c) superviser le travail des auditeurs internes, y compris l'examen et l'approbation du plan d'audit interne annuel et des modifications qui y sont apportées;
- d) examiner le rapport des auditeurs internes sur l'état des constatations importantes des auditeurs internes, leurs recommandations et la réponse de la direction et examiner tout autre rapport des auditeurs internes;
- e) passer en revue annuellement la portée des responsabilités et de l'efficacité de l'équipe d'audit interne, ses liens hiérarchiques, ses activités, sa structure organisationnelle et ses ressources, son indépendance à l'égard de la direction, ses références professionnelles et sa relation de travail avec les auditeurs externes;
- f) examiner et approuver le mandat d'audit interne et les mises à jour de celui-ci au moins une fois tous les cinq ans (ou plus tôt au besoin).

Les auditeurs internes feront leur rapport relativement à leurs activités au comité, sur une base trimestrielle, et auront également un accès direct au président du comité lorsqu'ils le jugeront nécessaire.

4.4 Dénonciations et traitement des plaintes en matière de déontologie et de contrôles internes

Le comité devra s'assurer que la société a mis en place les procédures adéquates :

- a) concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;
- b) concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

Le chef de la direction, le chef des services financiers ou l'auditeur en chef présentera des rapports au comité sur toute fraude, importante ou non, qui engage des membres de la direction ou d'autres salariés ayant un rôle important à jouer dans les contrôles internes de la société, et le comité examinera ces rapports. Si le nom du chef de la direction, du chef des services financiers ou de l'auditeur en chef est mentionné dans une plainte, le directeur de la déontologie s'adressera directement au président du comité.

Le comité passera en revue :

- c) au moins tous les deux ans, avec le comité responsable des personnes, de la culture et de la rémunération, le code d'éthique et de conduite et les modifications importantes s'y rapportant, et fera des recommandations au conseil aux fins d'approbation;
- d) les rapports trimestriels portant sur les violations en matière de déontologie, y compris en ce qui concerne les contrôles internes sur l'information financière ou les cas de fraude impliquant des membres de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle quant aux contrôles internes sur l'information financière de la société.

L'auditeur en chef présentera des rapports au comité sur les résultats des enquêtes sur les dénonciations et sur les plaintes en matière de déontologie et de contrôles internes, et le comité étudiera ces rapports.

4.5 Comptabilité et gestion financière

Le comité examinera :

- a) avec la direction et les auditeurs externes, les principales méthodes comptables de la société, y compris l'effet de méthodes comptables et des estimations, des risques et des jugements de rechange clés qui pourraient avoir un effet important sur les résultats financiers et s'ils doivent ou non être intégrés dans le rapport de gestion;
- b) les nouvelles questions comptables et l'effet qu'elles peuvent avoir sur la communication de l'information financière de la société;
- c) les jugements, les hypothèses et les estimations d'importance présentés par la direction dans la préparation des états financiers;
- d) l'évaluation par les auditeurs internes ou externes des systèmes de contrôles internes de la direction et la réponse de la direction aux faiblesses relevées;
- e) l'évaluation effectuée par la direction de la pertinence et de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles de divulgation de l'information et des contrôles internes de la société en ce qui a trait à la communication de l'information financière;
- f) les audits se rapportant aux observations de la direction sur l'efficacité et le rendement de projets, de processus, de programmes ou de services déterminés;
- g) l'approche de la direction pour la sauvegarde des biens, des données et des systèmes d'information de la société, la pertinence de la dotation à l'égard des fonctions financières clés et leurs projets d'amélioration;

- h) les études effectuées de manière provisoire à l'interne et celles qui sont effectuées après la réalisation des grands projets d'investissement de capitaux.

4.6 Solvabilité, plans à l'égard de la trésorerie et politique financière

Le comité, avec la direction, examinera :

- a) les politiques financières de la société et la conformité avec de telles politiques;
- b) la solvabilité de la société;
- c) la liquidité de la société;
- d) d'importantes questions en matière de trésorerie, y compris les plans financiers.

4.7 Questions juridiques et réglementaires

Le comité examinera :

- a) avec la direction, les auditeurs externes et les conseillers juridiques, tout litige, toute réclamation ou toute autre éventualité, y compris les avis de cotisation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la société;
- b) une fois l'an, les liens de la direction avec les autorités de réglementation et sa conformité avec leurs exigences ainsi que l'exactitude des dépôts de l'information requise auprès des autorités de réglementation, et ce, en temps voulu;
- c) les rapports trimestriels provenant du chef des services juridiques et de la gouvernance sur le respect des lois et des règlements;
- d) les rapports trimestriels du vice-président et chef des données et du Bureau des relations de confiance (le « chef du Bureau la conformité ») portant sur les activités liées à la conformité avec les lois et les règlements et la protection de la vie privée;
- e) la politique de lutte contre la corruption et recommandera toute modification importante à y apporter au conseil aux fins d'approbation.

4.8 Gestion des risques

Le comité :

- a) examinera les rapports relatifs à l'évaluation annuelle des risques de la société et les mises à jour qui y sont apportées;
- b) sauf dans la mesure où le conseil se réserve cette responsabilité ou l'a déléguée à un autre comité du conseil, examinera la mise en œuvre par la direction des politiques et des procédures sur les risques et évaluera la pertinence et l'exhaustivité de ces politiques et procédures;
- c) étudiera les rapports relatifs à la sécurité (y compris la cybersécurité);
- d) étudiera les rapports sur la gestion des risques financiers, y compris l'exposition à des dérivés et les politiques afférentes;
- e) étudiera les rapports sur la gestion des risques fiscaux et la gouvernance;
- f) étudiera les rapports sur la continuité des activités, la planification de la reprise après sinistre de la société et sur la surveillance des risques ou des menaces externes pour la société, y compris des risques physiques et transitoires liés au climat;
- g) examinera d'autres questions traitant de la gestion des risques que de temps à autre le comité peut juger souhaitable ou que le conseil peut spécifiquement demander.

4.9 Autres

Le comité examinera :

- a) le respect de la politique relative aux dépenses de la haute direction en ce qui a trait aux dépenses du conseil et du chef de la direction;
- b) les opérations importantes avec des parties apparentées et les conflits d'intérêts actuels et éventuels pouvant en découler afin de vérifier leur bien-fondé et si la divulgation de l'information est appropriée;
- c) les politiques en matière de divulgation de l'information de la société et transmettra toute recommandation visant des modifications importantes au conseil;
- d) et évaluera, au moins une fois l'an, la pertinence de ce mandat et le rendement du comité et il transmettra son évaluation et toute recommandation visant des modifications au comité de gouvernance.

Le comité se verra déléguer d'autres tâches et responsabilités et examinera d'autres questions que le conseil lui adressera de temps à autre.

5. POUVOIRS

Le comité, en remplissant son mandat, aura les pouvoirs suivants :

- a) engager des conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers et fixer leur rémunération;
- b) communiquer directement avec le chef des services financiers, les auditeurs internes et externes, le chef du Bureau de la conformité, le chef des services juridiques et de la gouvernance ainsi que tout autre membre de la direction que le comité juge pertinent;

- c) déléguer des tâches aux membres du comité ou à des sous-comités;
- d) avoir accès à un financement approprié déterminé par le comité pour l'exécution de ses fonctions.